

PROOF

TRIMESTRIEL - JUIN-JUILLET-AOUTI 2021 | NUMÉRO 50

DOSSIER

L'instruction à domicile

L'insertion des enseignants
« de deuxième carrière »

monespace.fw-b.be,
c'est votre espace !

Des pôles territoriaux
pour une école plus inclusive



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Tirer les leçons



Notre dossier se penche sur l'instruction à domicile. Pourquoi des familles font-elles ce choix ? Quelles sont les règles légales à respecter ?

© Adobe Stock/joescarnici

L'été a pointé le bout de son nez et nous avons tous envie et bien besoin de jeter ces presque 18 mois de crise sanitaire aux orties. D'oublier son cortège de stress voire de souffrances, de remises en question, d'adaptations incessantes... Les vacances vont nous le permettre, si tant est qu'elles puissent se vivre à peu près normalement.

L'an dernier à pareille époque, le « monde d'après » était fréquemment convoqué pour jurer nos grands dieux que plus rien ne serait comme avant, qu'on ne nous y reprendrait plus. Nous voilà presque au bout du tunnel, tirillés entre l'envie légitime d'une légèreté qui nous a tant manqué, et l'impression tenace que nous avons à retenir la leçon, à capitaliser sur les adaptations mises en œuvre tout au long de ces deniers mois.

Garder le meilleur. Mieux encore : le pérenniser, en faire l'ordinaire de nos pratiques. Et réserver aux temps de crise les dispositifs d'urgence, à ressortir en cas de nécessité. Chacune et chacun de nous gagnera à s'arrêter un moment pour faire ce tri, seul ou en équipe. Pour redémarrer encore mieux armé en septembre...

Arrivé un peu tard dans vos boîtes aux lettres, ce numéro s'intéresse à l'instruction à domicile qui avait déjà le vent en poupe avant la pandémie. Pourquoi ce choix ? Par qui ? Et surtout quelles balises ? Réponses et témoignages dans notre dossier. On évoque aussi l'arrivée prochaine des pôles territoriaux, la pratique du « quart d'heure de lecture », les difficultés d'insertion des enseignants dits « de deuxième carrière », entre autres sujets.

Bonne lecture, dans ces pages ou via www.enseignement.be/prof, et bonnes vacances...

Prochain numéro la semaine du 13 septembre •

Didier CATTEAU
Rédacteur en chef



L'INFO Des pôles territoriaux pour une école plus inclusive >4

Just'rights – À l'école y a pas que des devoirs ! >8

Des saumons dans ma classe >10

Réforme du calendrier scolaire >11

monespace.fw-b.be, c'est votre espace ! >12

Gratuité de l'école maternelle pour tous les élèves >13

L'Acteur Annabelle Duval : « Prévenir les difficultés d'apprentissage à la base » >14



DOSSIER L'instruction à domicile en Belgique >16

FOCUS Lire seuls... comme des grands >28

TABLEAU DE BORD Le Cadastre de l'enseignement qualifiant 2020 >30

CLIC & TIC Bipper – bouger et apprendre >31



DROIT DE REGARD Sam Touzani : « Toutes les identités m'appartiennent, mais moi, je n'appartiens à personne » >32

LIBRES PROPOS Immersion dans le monde des enseignants de deuxième carrière >34

LECTURES Améliorer les pratiques en éducation >36

Vingt conflits pour apprendre >37

CÔTÉ PSY Évaluation et stress : un ménage possible ? >38

À VOTRE SERVICE La plume au bout de la langue >40

CARTE PROF Gustav Klimt – The Immersive Experience >43

Planète vivante, une ode à la biodiversité >44



Je ne suis pas homophobe, mais...

Unia, Centre interfédéral pour l'égalité des chances, axe son concours #DonneMoi1Minute 2021 de création de vidéo sur la question de l'orientation sexuelle. Objectif : encourager les écoles secondaires à aborder des sujets liés à la thématique LGBTI+. Enseignants et élèves sont encouragés à réaliser des vidéos de 60 secondes sur ce sujet. Les meilleures seront récompensées. Inscriptions du 1^{er} septembre au 15 décembre. www.unia.be/fr/sensibilisation-et-prevention/campagnes/donnemoi1minute-2021.

54

C'est le nombre moyen de jours de fermeture des écoles primaires, dans les pays de l'OCDE, en 2020. Il fut de 63 et 67 jours pour le secondaire (inférieur et supérieur). La Belgique n'a connu qu'une quarantaine de jours de fermeture, pour tous les niveaux. Par ailleurs, Unicef et Union européenne tirent la sonnette d'alarme face aux 897 millions d'écoliers dans le monde toujours affectés par les fermetures d'écoles.

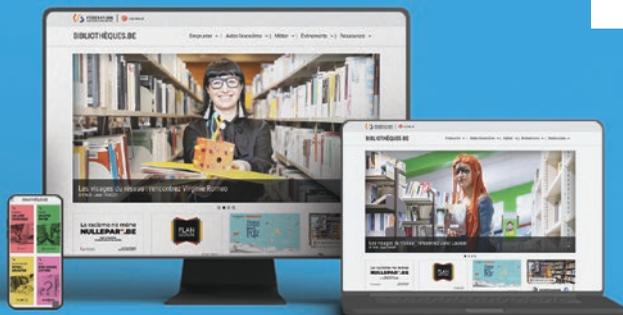
oecdutoday.com/repeating-school-year-not-the-answer-to-covid-learning-losses

Une année de ma vie

Réalisé par Oumar Diallo et produit par le Centre Vidéo de Bruxelles, *Une année de ma vie*, interroge des jeunes sur leur « année Covid » (cvb.be/fr/films/une-annee-de-ma-vie). Au sein de Notre Coin de Quartier, école de devoirs située à Molenbeek Saint-Jean, une dizaine de jeunes disent comment ils ont vécu cette pandémie. Le documentaire sera disponible sur www.laplateforme.be (accès gratuit pour les enseignants) en septembre.

bibliotheques.cfwb.be

Nouveau look pour le portail des bibliothèques en Fédération Wallonie-Bruxelles, qui centralise toute l'information utile aux bibliothécaires et aux usagers, parmi lesquels bien sûr les enseignants et leurs élèves. La page Facebook [bibliotheques.be](https://www.facebook.com/bibliothèques.be) complète les sources d'info. Le site pointe notamment vers Lirtuel (livres numériques à emprunter), vers les services numériques aux lecteurs (recherche d'ouvrages, d'articles de revues), vers une cartographie des bibliothèques, un agenda de leurs événements...



Des pôles territoriaux pour une école plus inclusive

Issus des travaux du Pacte, les « pôles territoriaux » visent à augmenter l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire. À travers une réforme à laquelle le magazine consacre quatre pages, en commençant par s'arrêter sur son cadre général.



Au moment de boucler cette édition (le 14 juin), l'adoption par le Parlement du texte relatif à la réforme dite des pôles territoriaux ⁽¹⁾ n'était pas encore définitive, le point étant à l'ordre du jour de son assemblée plénière courant juin.

Le cadre de cette réforme s'inscrit dans un ensemble d'orientations proposées par le Pacte pour un Enseignement d'excellence, qui ont pour objectif d'améliorer l'équité et l'efficacité de notre système éducatif ⁽²⁾.

En l'occurrence ici, l'objectif est d'augmenter progressivement l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire, d'une part à travers la systématisation des pratiques d'aménagements raisonnables dans l'enseignement ordinaire ⁽³⁾, d'autre part par le maintien de dispositifs d'intégration d'élèves de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement ordinaire.

Recentrer et décroïsonner le spécialisé

Dans son avis, le Pacte souligne que l'école inclusive repose sur le principe d'une démarche évolutive. Avec, d'emblée, une pique de rappel : l'existence du droit

de chaque élève, du maternel jusqu'à la fin de la scolarité, à être inscrit dans l'enseignement ordinaire, sans possibilité de refus d'inscription au motif qu'elle nécessiterait des aménagements raisonnables.

« L'élève peut ensuite être orienté vers l'enseignement spécialisé si les aménagements

raisonnables mis en place dans l'enseignement ordinaire ne permettent pas à l'enfant d'y poursuivre son parcours. », peut-on y lire. Il faut que « chaque élève trouve la place qui lui convient ».

Il est donc question d'un « recentrage » de l'enseignement spécialisé, mais aussi d'un décroïsonnement entre celui-ci et l'enseignement ordinaire, notamment pour bénéficier de l'expertise que le premier peut apporter pour la prise en charge des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire.

Car il y a bien un problème d'ordre systémique dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles : les chiffres de l'orientation dans le spécialisé sont interpellants, en augmentation continue depuis 2004, et marqués par une surreprésentation du nombre d'élèves issus des milieux défavorisés (lire page 5).

En outre, le dispositif de l'intégration, simplifié en 2009, n'était pas mis en œuvre de manière égalitaire dans l'ensemble des zones d'enseignement, en raison notamment de l'implication plus ou moins importante des équipes éducatives quant à la prise en charge des élèves présentant des besoins spécifiques.

Un « objectif réaliste »

Le Pacte a considéré « comme objectif réaliste » de revenir, à l'horizon 2030, au pourcentage d'élèves pris en charge par l'enseignement spécialisé en 2004. La Fédération Wallonie-Bruxelles a donc fait de l'augmentation progressive de l'inclusion d'élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire un des sept objectifs d'amélioration du système éducatif auxquels les écoles doivent contribuer.

Afin d'apporter un soutien à la mise en œuvre de cet objectif d'amélioration, une proposition a été de créer des pôles territoriaux, dans les dix zones d'enseignement.

Ces pôles seront rattachés à un établissement de l'enseignement spécialisé, appelé école siège, et seront liés à des écoles de l'enseignement ordinaire, dites écoles coopérantes, qui auront toutes pour obligation de coopérer avec un pôle, ainsi qu'à des écoles spécialisées, dites écoles partenaires, sur base volontaire.

La réforme ne modifie pas les missions des Centres PMS, mais implique qu'ils les exerceront en collaboration avec les pôles.

Deux types de missions

Les pôles territoriaux auront deux types de missions.

Un : des missions à caractère collectif, qui visent à accompagner les équipes éducatives des écoles ordinaires coopérantes afin de mieux appréhender l'hétérogénéité des classes dans le cadre de la mise en œuvre des aménagements raisonnables et des intégrations permanentes totales.

Deux : des missions à caractère individuel, qui visent à accompagner les élèves à besoins spécifiques scolarisés dans ces écoles d'enseignement ordinaire coopérantes, via des protocoles d'aménagements raisonnables si cela s'avère nécessaire ou des projets d'intégration permanente totale.

Conformément aux orientations du Pacte, les moyens actuels du mécanisme de l'intégration (près de 100 millions) seront complètement préservés et réalloués au dispositif des pôles territoriaux.

Ceux-ci disposeront d'un financement de base calculé au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans leurs écoles d'enseignement ordinaire coopérantes, en application d'un principe d'équité au niveau de l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un financement complémentaire comprendra deux enveloppes, avec des moyens liés à des élèves en particulier : les élèves présentant des troubles sensorimoteurs et les élèves en intégration permanente totale.

Il est en effet important de souligner que l'intégration permanente totale est maintenue, mais sera désormais réservée aux élèves dont le parcours dans l'enseignement spécialisé est une réalité⁽⁴⁾. L'intégration temporaire totale est par contre supprimée, considérant qu'un élève à besoins spécifiques pourra bénéficier d'un accompagnement adapté par un pôle sans avoir été inscrit dans l'enseignement spécialisé.

Une phase transitoire de cinq années scolaires (de 2021-2022 à 2025-2026) est prévue pour gérer le changement. Cela garantira notamment la prise en charge de chacun des élèves concernés par l'intégration permanente totale avant la suppression de l'intégration temporaire totale, mais aussi une transition progressive vers le changement.

Enfin, il faut souligner que cette réforme s'inscrit dans un ensemble, certaines autres réformes étant déjà en place. Comme celle sur le renfort de logopèdes au sein des Centres PMS au bénéfice des élèves du maternel (lire en pages 14 et 15), les dispositifs FLA, l'abaissement de l'âge de l'obligation scolaire à 5 ans, la création de classes à visée inclusive, etc.

D'autres réformes sont également encore en réflexion, comme celles portant sur la procédure de l'orientation vers l'enseignement spécialisé. ●

Monica GLINEUR

⁽¹⁾ Le *Projet de décret portant création des pôles territoriaux chargés de soutenir les écoles de l'enseignement ordinaire dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables et de l'intégration permanente totale* a été débattu le 15 juin en séance plénière au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. www.pfwb.be/le-travail-du-parlement/doc-et-pub/documents-parlementaires-et-decrets/documents/001697594 (texte adopté par la Commission de l'Éducation)

⁽²⁾ *Avis n° 3 du Groupe central* (7 mars 2017), pages 244 à 262 Téléchargeable via www.enseignement.be/index.php?page=28280.

⁽³⁾ Dans la foulée du décret du 7 décembre 2017 dit « aménagements raisonnables », www.gallilex.cfwb.be/fr/leg_res_02.php?ncda=44807&referant=I01

⁽⁴⁾ *Projet de décret modifiant le décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé afin de supprimer l'intégration temporaire totale* www.pfwb.be/le-travail-du-parlement/doc-et-pub/documents-parlementaires-et-decrets/documents/001697574 (texte adopté par la Commission de l'Éducation)



23 % d'élèves en plus dans le spécialisé entre 2005 et 2018

Le nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé a augmenté de plus de 23 % entre 2005 et 2018, passant de 31 183 élèves à 38 466 élèves. La population scolaire totale, elle, n'a augmenté que de 4 % sur la même période.



37 % des élèves du spécialisé sont issus de quartiers à indice socioéconomique faible, contre 25 % dans l'ordinaire.



Le Gouvernement de la FW-B a fixé sept objectifs d'amélioration de notre système éducatif.

L'un d'eux vise à augmenter progressivement la part d'élèves présentant des besoins spécifiques scolarisés dans l'enseignement ordinaire. Parmi les écoles de la première vague de contractualisation de leurs plans de pilotage (devenus donc contrats d'objectifs), 20 % d'entre elles se sont déjà donné un objectif spécifique en ce sens. Ce nombre augmentera avec la création des pôles.

Les pôles territoriaux, concrètement

La mise en place des pôles territoriaux se fera progressivement à partir de septembre 2021, pour une configuration définitive à la rentrée 2026.

Des circulaires ont été publiées pour informer et préparer les acteurs concernés par la réforme ⁽¹⁾. La dernière, la circulaire 8111 du 21 mai dernier, récapitule les principes des pôles territoriaux et résume les étapes de la phase transitoire. Elle présente aussi un schéma de la configuration générale des pôles ⁽²⁾.

Des circulaires détaillant les modalités concrètes seront communiquées dès l'adoption du décret par le Parlement.

Le cadre organisationnel général

Dans le cadre du dispositif des pôles territoriaux, des écoles d'enseignement spécialisé et d'enseignement ordinaire d'une même zone d'enseignement vont développer des coopérations. Des dérogations sont possibles pour les écoles de zones contiguës.

L'école siège, les éventuelles écoles partenaires et les écoles de l'ordinaire coopérantes d'un pôle territorial (lire en pages 4 et 5) peuvent faire partie de différents pouvoirs organisateurs, relevant de réseaux et de niveaux d'enseignement distincts. Le pôle territorial est placé sous la responsabilité du pouvoir organisateur de l'école d'enseignement spécialisé désignée comme école siège.

Chaque pôle territorial bénéficie d'un coordonnateur et d'une équipe pluridisciplinaire, placés sous l'autorité du directeur de l'école siège. Pour traduire une diversité de profils et d'expertises, il est prévu un cadre de base d'un équivalent temps plein (ETP) de coordonnateur et d'au moins seize ETP membres d'une équipe pluridisciplinaire dans le cadre de la configuration définitive des pôles à partir de la rentrée 2026.

Le modèle de gouvernance qui s'applique aux pôles s'inscrit dans les principes à l'œuvre dans le pilotage des établissements : autonomie et responsabilisation, avec des balises

par voie de contractualisation avec le pouvoir régulateur.

Chaque pôle territorial se fixe au moins un objectif spécifique, qui est repris dans une annexe au plan de pilotage/contrat d'objectifs de son école siège (via une annexe spécifique qui sera accessible au niveau de l'application informatique PILOTAGE).

Les écoles d'enseignement ordinaire coopèrent obligatoirement avec un seul pôle territorial. Cette coopération est formalisée dans une convention de coopération, conclue pour six années scolaires correspondant à la durée du contrat d'objectifs de l'école siège.

Les écoles spécialisées partenaires du pôle sont considérées comme des « antennes » de celui-ci. Ce partenariat est formalisé quant à lui dans une convention de partenariat. Et de la même manière, une école d'enseignement spécialisé ne peut faire partie que d'un seul pôle, soit en tant qu'école siège, soit en tant qu'école partenaire.

Une exception à ce principe est prévue : lorsqu'un pôle prend en charge des élèves relevant de l'enseignement spécialisé de types 4, 5, 6 ou 7 ou des élèves ayant des troubles sensori-moteurs, il peut conclure un « partenariat spécifique » avec une école d'enseignement spécialisé compétente dans ces domaines. Elle pourra être située dans une zone différente, ainsi qu'être école siège ou partenaire d'un autre pôle et partenaire spécifique d'autres pôles.

Une taille critique à partir de laquelle un pôle pourra être créé a été déterminée : un pôle coopère avec des écoles d'enseignement ordinaire qui scolarisent un nombre minimum 12 300 élèves (sur la base des populations scolaires au 15 janvier 2021 des écoles coopérantes). Ce qui correspondra à la création d'un maximum de 70 pôles territoriaux.

La phase transitoire

La phase transitoire se composera de trois parties. Il faut rappeler que, comme c'est déjà le cas, toutes les périodes disponibles pour l'accompagnement des élèves peuvent être mutualisées pendant la phase transitoire.

L'année scolaire 2021-2022 sera celle de la programmation des pôles : détermination des écoles sièges, écoles partenaires, écoles coopérantes, et conclusion des conventions. Tous les coordonnateurs auront été recrutés. Dans un modèle de préfiguration des pôles, des coordonnateurs à titre temporaire pourront être recrutés à partir du 1^{er} septembre 2021 pour l'année scolaire 2021-2022, sur la base d'un appel présenté dans la circulaire 8111. Les autres coordonnateurs seront désignés, à titre définitif, à partir du 1^{er} janvier 2022.

Dès qu'il sera entré en fonction, chaque coordonnateur aura accès et gèrera un « pot de périodes » pour la prise en charge des nouveaux élèves en protocole d'aménagements raisonnables. Les nouveaux projets d'intégration permanente totale concernant des élèves qui ont réellement fréquenté l'enseignement spécialisé (inscrits au plus tard depuis le 15 janvier 2021, c'est encore le décret du 3 mars 2004⁽³⁾ qui est d'application) et généreront minimum quatre périodes. Le solde du budget disponible sera réparti entre les élèves en intégration permanente totale avant la suppression de l'intégration temporaire totale. Ce sont les écoles d'enseignement spécialisé qui continuent à accompagner les élèves en intégration.

Les années scolaires 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 seront celles de la montée en puissance des pôles, chacun étant constitué au minimum d'un coordonnateur et d'une équipe de quatre ETP. Lorsque c'est possible, les moyens IPT (avant réforme) seront gérés dans le cadre du pôle, ainsi que les moyens des intégrations permanentes totales débutés à partir de l'année scolaire 2022-2023.

Le pôle bénéficiera de moyens complémentaires pour, d'une part, la prise en charge des nouveaux élèves en IPT qui ont fréquenté l'enseignement spécialisé depuis au moins le 15 octobre de l'année scolaire précédente. Ils généreront l'équivalent de minimum quatre périodes. D'autre part, des moyens complémentaires seront octroyés pour la prise en charge des élèves présentant des troubles sensori-moteurs nécessitant un suivi particulièrement important.



© Fotofix / WavebreakMediaMicro

Lors de la dernière année scolaire 2025-2026, les pôles bénéficieront d'un ETP supplémentaire pour continuer à s'inscrire dans le schéma décrit de la phase transitoire. Dès la rentrée 2016, les pôles seront alors dans leur configuration définitive. ●

Les périodes pour l'accompagnement des élèves à besoins spécifiques continueront à pouvoir être mutualisées.

Monica GLINEUR

⁽¹⁾ Les circulaires 7609 et 7873 et 8111, accessibles via www.enseignement.be/circulaires.

⁽²⁾ Voir en page 4 de cette circulaire 8111.

⁽³⁾ Décret organisant l'enseignement spécialisé, auquel la réforme des pôles territoriaux apporte des modifications. www.gallilex.cfwb.be/fr/leg_res_02.php?ncda=28737&referant=I02

Améliorer la cour de récré

La Région de Bruxelles-Capitale invite les écoles fondamentales bruxelloises à participer à l'Opération Re-création visant à « végétaliser » les cours de récré. Candidatures avant le 15 juillet. Une vingtaine d'écoles bénéficieront d'un subside pour travaux (300 000€ maximum) et d'un accompagnement de leur projet. En Wallonie, les écoles fondamentales peuvent profiter de la 4^e campagne *Ose le vert, recrée ta cour*. Candidatures avant le 6 juillet. Infos via la circulaire 8126 (www.enseignement.be/circulaires).

Déclaration DIMONA des stagiaires

La crise sanitaire avait dispensé les écoles de la déclaration Dimona (auprès de l'ONSS) pour les stagiaires non rémunérés effectuant des prestations de travail dans le cadre de leur formation scolaire.

La déclaration Dimona sera à nouveau d'application pour ces stagiaires en 2021-2022. Détails dans la circulaire 8066 (www.enseignement.be/circulaires).

Prix Première Victor

Catherine Locandro est la lauréate du *Prix Première Victor du Livre Jeunesse 2021*, pour son roman *Cassius* (éd. Albin Michel). 2 166 jeunes de 12 à 15 ans étaient inscrits pour cette troisième édition. Outre ce prix, le Fonds Victor finance chaque année un appel à projets destiné aux trois premières années du secondaire. Candidatures avant le 16 septembre. www.lefondsvictor.be/actions/projets-scolaires

Prix Philippe Maystadt pour l'enseignement

L'ARES a lancé la 3^e édition du *Prix Philippe Maystadt pour l'enseignement de demain*, ouvert aux travaux de fin d'études (bachelier/master/doctorat) couvrant les différentes dimensions de l'enseignement (avec un focus particulier sur le supérieur). Candidatures avant le 17 octobre 2021. www.ares-ac.be/fr/prix-maystadt

JUST'RIGHTS

À l'école y a pas que des devoirs !

Le Comité des élèves francophones (CEF) a parmi ses missions d'informer les élèves de l'enseignement obligatoire de leurs droits, mais aussi, au besoin, de les défendre.

Dans le but de faire entrer un peu plus encore la démocratie dans l'école, le CEF a réalisé et produit un jeu de plateau destiné à tous les élèves du secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'objectif de ce jeu est de permettre aux élèves de trouver les réponses aux nombreuses questions qu'ils se posent concernant leurs droits à l'école. Ce jeu se joue en équipes. Les élèves de chaque équipe collaborent pour gagner des cristaux de couleurs. La première équipe qui a répondu correctement aux questions posées et a complété toutes ses fiches avec les cristaux a gagné.

Quatre thématiques

Les questions concernent les thèmes comme l'école (par exemple la réglementation en termes d'inscription, les frais pédagogiques autorisés et interdits, la participation aux voyages scolaires, les conditions pour suivre un enseignement en alternance...), la discipline (confiscation du GSM, procédures d'exclusion, règlement d'ordre intérieur...), les évaluations (titres, certificats et attestations possibles, obligations du conseil de classe, évaluations internes et externes certificatives

ou non...) et la rubrique « divers » (EVRAS, inclusion, pilotage, le conseil des délégués...).

Ces questions étant pointues, les élèves disposent d'un manuel d'utilisateur qui les aide à trouver la réponse et constitue un condensé vulgarisé de la réglementation scolaire, utilisable indépendamment du jeu tel un ouvrage de référence.

Où et comment ?

Ce jeu peut être loué gratuitement auprès du CEF⁽¹⁾, qui peut venir animer, dans les classes, des séances de jeu.

En plus du jeu, le CEF propose des animations gratuites dans les écoles concernant le harcèlement, la communication non violente et la participation active des élèves (conseil des délégués). Ces animations sont également disponibles sous la forme de kits imprimables⁽²⁾. ●

Hedwige D'HOINE

⁽¹⁾ www.lecef.org/animations/animation-02

⁽²⁾ www.lecef.org/animations

Des saumons dans ma classe

Tous les ans, deux classes de primaire élèvent des alevins dans le cadre du projet Saumon-Meuse 2000, grâce à l'ASBL Contrat de Rivière pour l'Ambève.

De janvier à fin mars, les élèves des écoles communales d'Ovifat et de Born ont accueilli de nouveaux amis en classe. Nous sommes loin des classiques hamsters et lapins puisqu'il s'agit d'œufs de saumon !

Pendant quelques mois, les élèves ont élevé des œufs de saumon provenant de la pisciculture CoSMos, à Erezée, et ils ont relâché les alevins dans la rivière le Bayehon tout proche. Ils ont ainsi participé à la réintroduction du saumon dans nos rivières.

même que des enfants pleurent au moment des au revoir », raconte M^{me} Solheid.

« En plus de l'aspect citoyen et écoresponsable lié au projet d'établissement, ce projet permet d'aborder de nombreux savoirs et savoir-faire de manière transversale. Il rend du sens aux savoirs », explique M^{me} Quintili, directrice.

« La surveillance quotidienne du pH de l'eau a permis d'aborder des notions de chimie. En histoire, les élèves ont découvert la toponymie de leur région liée aux saumons : Salm venant de salmonidés, ils ont compris l'origine du nom Vielsalm, Salmchâteau ou le nom de la rivière Salm. Ils ont aussi abordé l'industrie du saumon, qui jusque dans les années 1930, faisait vivre de nombreuses familles. »

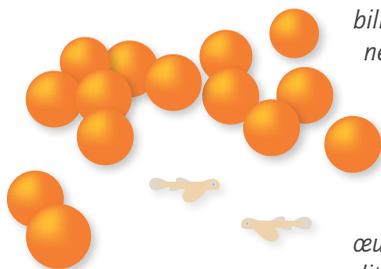
« Quand le saumon était encore abondant, les ouvriers abandonnaient leur travail pour aller pêcher : un saumon vendu équivalait à une semaine de salaire. L'orohydrographie et la géographie de l'Europe et de nos régions ont été étudiées grâce aux 5 000 km parcourus par ce poisson. Les élèves sont étonnés que ce poisson naissant dans une rivière en Belgique vivra sa vie d'adulte dans les eaux du Groenland ou des îles Féroé, pour revenir se reproduire et mourir dans sa rivière natale » rapporte M^{me} Lejoly, institutrice de 5P-6P.

Mme Quintili constate : *« Chaque fois qu'on leur donne de vraies responsabilités, les enfants se montrent à la hauteur de celles-ci et les apprentissages suivent. Ici, la survie des alevins était leur responsabilité ».*

Si ce projet est spécifique à une région, d'autres de ce type existent en Région wallonne. Les écoles intéressées tant par l'aspect écoresponsable de ce projet que par ce poisson peuvent visiter l'exposition CoSMos-L'odyssée du saumon, à Erezée ⁽¹⁾. ●

H. D'H.

⁽¹⁾ www.riveo.be



« Les objectifs de l'ASBL Contrat de Rivière pour l'Ambève sont de sensibiliser les enfants au respect de leur environnement, de les responsabiliser à la protection d'une espèce protégée, mais aussi la réintroduction des saumons dans nos rivières, explique Manhattan Solheid, responsable de l'ASBL. Les élèves sont en effet responsables de la survie des œufs. Chaque jour, ils doivent vérifier l'acidité, la propreté et la température de l'eau. »

Ce projet s'inscrit dans un calendrier précis qui de janvier, avec l'installation des aquariums en classe par l'ASBL, à la fin mars, au moment où les élèves enfilent leurs bottes pour lâcher dans la rivière les alevins dont ils ont accompagné les premiers mois. *« C'est toujours un moment émouvant. Il arrive*

Réforme du calendrier scolaire

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé une note d'orientation concernant la révision des rythmes scolaires annuels.

L'objectif de la note d'orientation adoptée mi-mai par le Gouvernement est de fixer un calendrier de cours plus régulier, basé sur l'alternance entre environ sept semaines de cours et deux semaines de congés, ce qui conduit aussi à raccourcir les vacances d'été.

Les congés d'automne et de détente passeront à deux semaines au lieu d'une seule. Les seconds ne seront plus nécessairement synchronisés avec le Mardi gras.

Pour 2022-2023, la rentrée aura donc lieu le lundi 29 août 2022, et l'année se terminera le vendredi 7 juillet 2023. Le nombre de jours scolaires fixés (entre 180 et 183) ne changera pas.

Les avantages de cette réforme

Tant les psychopédagogues que les psychologues et les chronopsychologues sont unanimes : cette réforme colle au plus près des intérêts de l'élève, et favorisera les appren-

tissages via le respect des rythmes biologiques. Ainsi, physiologiquement, deux semaines de congés sont nécessaires : la première pour se déshabituer de son emploi du temps, et la seconde pour profiter pleinement de ce temps de repos.

La correction des rythmes scolaires vise aussi à réduire les inégalités. Les élèves qui ont atteint un certain niveau en juin perdent en termes d'apprentissage durant les dix

semaines de vacances d'été et doivent être remis à niveau en septembre. C'est encore plus criant pour les enfants issus de milieux précarisés.

Les ajustements

Cette réforme du calendrier scolaire concerne tous les élèves de l'enseignement obligatoire. À ce stade, les étudiants de l'enseignement supérieur et de l'enseignement obligatoire des Communautés néerlandophone et germanophone ne sont pas concernés par ces modifications.

Cela soulève des questions organisationnelles pour les familles francophones dont les enfants sont scolarisés dans une école d'une autre communauté. Mais aussi, par exemple, pour l'organisation d'activités employant des jobistes qui ne seront pas disponibles à ces diverses périodes. L'annonce de cette réforme a été suivie de réactions en sens divers, en raison des bouleversements qu'elle suscite.

Concertation

Ainsi, ce bouleversement du calendrier scolaire nécessite une concertation avec de nombreux intervenants connexes, afin de préparer et ajuster ces nouvelles habitudes.

En plus d'une concertation avec les autres Communautés, les responsables politiques de l'enseignement supérieur, une concertation est prévue avec les Régions, les responsables des offres de transports, les organisations du monde de l'entreprise et bien d'autres encore.

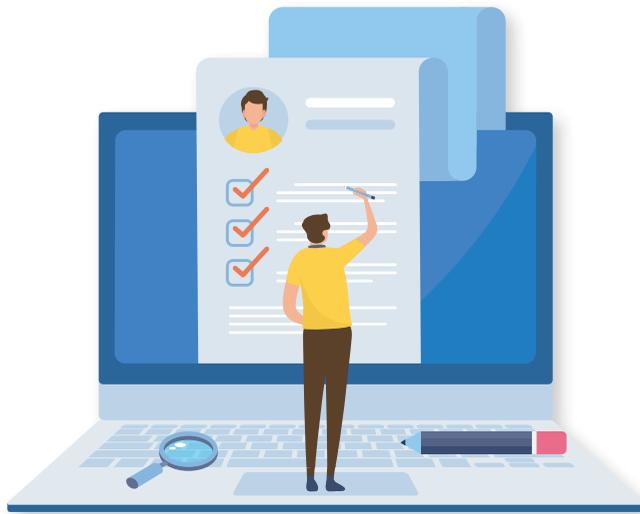
Ce calendrier n'est donc pas définitif et des ajustements sont à prévoir. ●

H. D'H.

(1) www.riveo.be



© Adobe Stock/Olivier DIFSON



monespace.fw-b.be, c'est votre espace !

2 espaces



Connexion via



Un tableau de bord pour accéder à différents services

Profil	Documents	Formulaires	Applications en SSO*	Démarches
Adresse E-mail Téléphone Données bancaires Identifiant cerbère et mot de passe	Fiches de paie Fiches fiscales Modèle de déclaration de prime syndicale ...	Certificat médical pré rempli Déclaration d'accident de travail	e-class.be happi (*Accès immédiat sans devoir s'identifier à nouveau)	Partager ses pratiques éducatives Formulaire pour accueillir un-e cinéaste en classe Diverses démarches accessibles pour postuler dans l'enseignement

Rencontres pédagogiques d'été

Le mouvement d'éducation permanente Changements pour l'égalité (CGé) organise ses Rencontres pédagogiques d'été du 17 au 22 août à La Marlagne. Au menu, des ateliers de 3 ou 6 jours sur des thèmes comme le FLA, le théâtre-forum, le calcul, etc. Descriptif de chaque atelier, calcul des frais, renseignements pratiques et inscription en ligne jusqu'au 12 juillet via www.changement-egalite.be/Rencontres-Pedagogiques-d-ete-2021. Plus d'infos via rpe@changement-egalite.be ou +32 (0)493/ 64 44 64.

Master en danse

Un Master en danse et pratiques chorégraphiques est organisé dès la rentrée 2021 en partenariat entre Charleroi Danse, La Cambre (ENSAV) et l'Institut supérieur des Arts du Spectacle (INSAS). La formation, en français et en anglais, se déroule en deux ans et s'adresse aux titulaires d'une licence ou d'un bachelor et/ou d'acquis professionnels dans le domaine des Arts de la scène. Infos via lacambre.be/fr

Comprendre la radicalisation en ligne

Depuis mai 2021, le MOOC *Comprendre la radicalisation en ligne et le rôle des mécanismes psychologiques (émotion et biais cognitifs)*, créé par l'Université de Gand en collaboration avec des partenaires européens, est disponible dans le catalogue de formations IFC (code formation 414002004, www.ifc.cfwb.be).

Le contact avec des contenus extrémistes ou radicaux est un phénomène très répandu dans notre société. Selon une enquête européenne menée en 2018, 77 % des adolescents ont déjà été confrontés à des appels à des comportements violents, sur les réseaux sociaux. La radicalisation ne concerne donc pas uniquement certains profils de jeunes ; tous sont susceptibles d'y être confrontés.

Gratuité de l'école maternelle pour tous les élèves

A la prochaine rentrée, les mesures « gratuité » spécifiques à l'enseignement maternel s'appliqueront à tous les élèves. L'occasion d'en rappeler les grands principes.

Des mesures visant à renforcer la gratuité dans l'enseignement maternel ont été adoptées en 2019. Elles ont été accompagnées de l'octroi aux écoles d'une subvention « gratuité » de 60 €, par an et par élève.

La subvention concerne tous les élèves de l'enseignement spécialisé depuis l'année scolaire 2019-2020. Pour l'enseignement ordinaire, elle a d'abord concerné les enfants de la 1^{re} maternelle, puis s'est étendue à la 2^e maternelle, et elle concernera les enfants des trois années dès septembre 2021.

Les écoles ont reçu en mars dernier leur subvention 2021-2022 ⁽¹⁾. Au total, elle vise 157 804 enfants pour un budget de 9,6 millions d'euros.

Ces moyens sont apportés par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans l'objectif de réduire au maximum les frais à charge des parents : d'abord et prioritairement ceux qui concernent les fournitures scolaires ; ensuite, en fonction des moyens disponibles après l'achat des fournitures scolaires, pour organiser des activités culturelles et sportives et des séjours pédagogiques avec nuitée(s).

Du matériel de qualité pour tous les élèves

Avec l'octroi de la subvention « gratuité », les seules fournitures restant à charge des parents sont un cartable et un plumier non garnis, ainsi que les tenues pour la psychomotricité.

Les fournitures scolaires dont l'achat est permis au moyen de la subvention sont définies comme étant « *tous les matériels nécessaires à l'atteinte des compétences de base telles que définies dans les référentiels de compétences initiales* » ⁽²⁾.

La subvention couvre donc du matériel spécifiquement destiné aux élèves : pas question avec cette subvention d'acheter frigo,

armoire ou casiers individuels, par exemple, qui sont à prendre en charge dans le cadre des subventions octroyées aux écoles pour leurs frais de fonctionnement et d'équipement. Même principe concernant les achats de livres et de logiciels scolaires, pour lesquels les écoles disposent d'une subvention spécifique (lire encadré).

Il s'agira plutôt d'acquérir des articles tels que papiers, crayons, peintures, articles de bricolage, etc. Les écoles peuvent aussi acquérir des jeux éducatifs, du matériel de manipulation ou encore du matériel pour les élèves présentant des troubles de l'apprentissage. Citons encore les dépenses permettant l'organisation d'activités culinaires ou d'autres activités comme le jardinage, à travers lesquelles de nombreuses compétences peuvent être abordées.

Dans tous les cas, la réflexion doit porter sur la pertinence des achats effectués au regard des contenus et attendus du référentiel des compétences initiales, entré en vigueur dans l'ensemble du maternel en 2020-2021.

Des activités scolaires facilitées

Certains frais peuvent encore être réclamés aux parents : ceux pour l'accès à la piscine, pour les activités culturelles et sportives et pour les séjours pédagogiques avec nuitées, ainsi que les frais de déplacements qui y sont liés.

Les montants pouvant être réclamés aux parents ont toutefois été plafonnés à 45 € par an pour les activités culturelles et sportives. Et pour les séjours pédagogiques avec nuitées, à 100 € pour l'ensemble du cursus maternel.

La subvention peut servir à couvrir ces frais ou une partie d'entre eux et ainsi réduire d'autant la dépense des parents. Mais



À l'appui de la subvention « gratuité », une multitude d'activités sont possibles...

uniquement à condition d'avoir rempli les obligations sur les fournitures scolaires. Elle peut donc faciliter l'organisation d'activités scolaires, notamment celles qui s'inscrivent dans le cadre du Parcours d'Éducation culturelle et artistique (PECA).

Rappelons encore que les frais réclamés aux parents durant l'année scolaire doivent faire l'objet d'une estimation communiquée avant le début de l'année, et figurer sur les décomptes périodiques remis en cours d'année. Et qu'en aucun cas les élèves ne doivent être impliqués dans ces processus de paiement ou être sanctionnés en cas de non-paiement. Un courrier de l'Administration générale de l'Enseignement sera communiqué aux écoles pour être distribué aux parents des élèves de maternel à la rentrée.

Deux circulaires⁽³⁾ précisent les mesures « gratuité » adoptées en 2019. Une nouvelle circulaire reprenant des exemples concrets d'utilisation de la subvention « gratuité » sera publiée avant septembre 2021. •

M. G.

⁽¹⁾ La subvention est calculée sur la base du nombre d'élèves inscrits au 30 septembre de l'année scolaire en cours et versée en mars, en prévision des dépenses de l'année scolaire suivante.

⁽²⁾ Article 1.7.2-1. §4 du Décret portant les livres 1^{er} et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun du 03-05-2019. www.galilix.cfwb.be/fr/leg_res_02.php?ncda=47165&referant=102

⁽³⁾ Circulaires 7134 et 7644 (www.enseignement.be/circulaires). Toute question peut être transmise à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire via julie.francois@cfwb.be.

Professeur-étudiant ?

Fin avril, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté en 2^e lecture l'avant-projet de décret réformant la formation initiale des enseignants, qui devrait entrer en vigueur en septembre 2022.

Le texte introduit une nouveauté : lors de la quatrième et dernière année de la formation (des actuels bacheliers), l'étudiant pourra commencer à exercer son métier en tant que « professeur-étudiant ».

La mesure vise à lutter contre le décrochage précoce des enseignants en début de carrière.

Pour les syndicats enseignants, la réforme ne peut pas servir à « *boucher les trous dans les écoles* » et la réponse à la pénurie passe, notamment, par la revalorisation salariale. Une concertation doit avoir lieu à ce sujet entre syndicats et Gouvernement.

Le décret Manolo

Ce décret organise l'octroi de dotations/subventions pour l'achat de manuels scolaires, ressources numériques, outils pédagogiques et livres de littérature. Elles sont versées aux établissements de WBE et aux pouvoirs organisateurs de l'enseignement subventionné, au prorata du nombre d'élèves régulièrement inscrits l'année précédente.

Depuis 2020, le versement est effectué en janvier pour les dépenses de l'année en cours. Comme les sommes non dépensées doivent être remboursées, il est utile que les PO communiquent les montants disponibles à leurs écoles.

On peut acheter des ouvrages ayant été agréés (voir le tableau sur www.enseignement.be/manolo) ou labellisés. (accès à ces titres sur l'application *Manolo* via un compte CERBERE). Les livres de littérature n'y figurent pas, les établissements/PO sont libres dans leur choix, dans le respect de certaines conditions.

Les détails dans la circulaire 8041 (www.enseignement.be/circulaires).

« Prévenir les difficultés d'apprentissage à la base »

Depuis la rentrée 2019, Annabelle Duval fait partie des logopèdes ayant rejoint les CPMS pour accompagner les enseignants des classes maternelles dans la prévention des difficultés d'apprentissage.

Diplômée d'un bachelier en logopédie en 2010, Annabelle Duval a ensuite créé son cabinet et exercé comme logopède indépendante. Outre ses consultations individuelles, elle a collaboré à un projet de développement du langage au service des apprentissages mené par deux écoles fondamentales. Entrée en fonction en tant qu'auxiliaire logopédique ⁽¹⁾ au CMPS provincial de Mons 2 en octobre 2019, elle est aussi vice-présidente de l'Union professionnelle des Logopèdes francophones.

PROF : Quand vous êtes entrée au CPMS en 2019, la fonction d'auxiliaire logopédique était nouvelle. Comment se sont passés vos débuts ?

Annabelle Duval : Les équipes des CPMS sont pluridisciplinaires, composées d'infirmier-ère-s, d'assistant-e-s social-e-s et de psychologues. Cette pluridisciplinarité a été étendue, au niveau de l'enseignement maternel, à la logopédie.

Pour ma collègue logopède et moi, la première étape a été de présenter nos compétences à notre équipe, la directrice précisant le cadre de notre mission, ce que l'on ferait et ne ferait pas. C'était donc clair pour tous et les échanges se font aisément, chacun apportant sa spécificité de professionnel de l'enfance.

Des secteurs nous ont été attribués, avec les écoles qui allaient être « nos » écoles. Les collègues travaillant dans ces écoles nous ont présentées à leur équipe pédagogique et partout, l'accueil a été très positif.

Avec combien d'écoles travaillez-vous ?

Vingt-cinq écoles maternelles, avec des structures et des tailles très différentes. C'est assez conséquent, mais j'aime rappeler que c'est avec les enseignants de ces écoles que je travaille, pas avec les quelque 900 élèves de celles-ci.

Je rencontre les enfants quand je vais dans les classes mais je n'interviens pas individuellement avec eux. Travailler avec les enseignants, c'est d'ailleurs la force de cette fonction : on peut mener un travail de prévention des difficultés d'apprentissages à la base.

Comment s'effectue ce travail de prévention des difficultés ?

C'est un soutien apporté à l'enseignant, d'abord, dans la détection et le repérage précoce des difficultés des enfants. Ensuite et surtout, on met à sa disposition des outils et des ressources pour l'aider à y répondre, en termes de différenciation, remédiation et aménagements raisonnables. Il s'agit notamment d'outils permettant de différencier les apprentissages, comme la lecture interactive ⁽²⁾ qui facilite l'acquisition des prérequis nécessaires à la suite des apprentissages en lecture et écriture, en maths...

On donne aussi aux enseignants des pistes pour dialoguer avec les parents. Et puis, il y a des informations recueillies dans le cadre de nos concertations avec les enseignants, qu'on va transmettre à notre équipe, quant à de possibles difficultés spécifiques au niveau du langage et peut-être la nécessité d'entamer des démarches de dépistage pouvant amener à des prises en charge.

Car les auxiliaires logopédiques ne font pas de dépistage individuel ni de testing.

Ni de diagnostic ?

Non. Et on n'est d'ailleurs pas toujours dans des difficultés spécifiques...



© CPMS provincial Mons 2

Dans la classe de l'enseignant, il peut y avoir des enfants avec des difficultés spécifiques nécessitant une réponse spécifique. Dans cette même classe, il y a peut-être aussi des enfants présentant des difficultés qui ne sont pas nécessairement des troubles spécifiques, mais qui demandent des ajustements au niveau des apprentissages, un soutien particulier, une différenciation. Et des enfants qui n'ont pas de difficulté.

Notre rôle est de conseiller l'enseignant, face à des élèves avec des profils différents, pour que les apprentissages puissent bénéficier à tous.

Je pense en particulier, très important, d'indiquer aux enseignants que des difficultés repérées chez des enfants ne nécessitent pas automatiquement des interventions. De la même manière que parfois, en cabinet, on reçoit des enfants dont on dit aux parents : « *Écoutez, une intervention logopédique n'est pas nécessaire* ». À ces parents, on donne par contre des conseils de guidance pour améliorer les choses à la maison, en leur expliquant la manière d'interagir et de communiquer avec leur enfant, et les petits retards constatés se résorbent. On fait la même chose à l'école, en montrant à l'enseignant des façons de s'exprimer et de communiquer avec l'enfant qui lui permettra de s'améliorer et de développer des compétences qu'il n'avait pas au départ.

Peu importe les difficultés, peu importe les diagnostics posés – ou non -, on peut faire énormément de choses avec tous les enfants.

Quelles sont les actions concrètes menées avec les enseignants ?

Ma collègue logopède et moi sommes dans l'écoute et n'imposons rien, car nous voulons mettre l'enseignant en position d'acteur de l'aide qu'on peut lui apporter. Il y a différents moyens d'aides possibles. On peut, par exemple, venir observer le travail de l'enseignant dans sa classe, pour pouvoir ensuite mieux le conseiller quand il se pose des questions sur un enfant ou un autre, ou sur la gestion du groupe-classe... Les enseignants sont généralement partants, mais s'il y a réticence, on voit comment on peut fonctionner autrement.

On offre aussi la possibilité de discuter des élèves, pour que l'enseignant puisse déposer à leur sujet et vérifier la pertinence de son analyse.

Et nous répondons à des demandes d'aide sur des points précis : la présence d'élèves ayant peu de bagage en français, souvent primo-arrivants mais pas uniquement, la stimulation du langage chez les tout-petits...

Il m'arrive de tenir 3 ou 4 petites séances avec tout le groupe-classe, en présence de l'enseignant : pour montrer un cheminement d'activités avec un objectif précis ; la manière dont je travaille pour l'atteindre et comment je m'adapte, en fonction des réponses des élèves, à leurs niveaux différents. Il ou elle voit l'outil en action, mais aussi sa classe en train de travailler, ce qui n'est pas toujours possible en donnant cours.

Enfin, en maternel, on apprend beaucoup des interactions. Pas seulement par rapport à des contenus scolaires : on apprend le vivre-ensemble, les émotions, les sentiments... Mes collègues infirmière et psychologue font de superbes animations sur les émotions, les enfants participent avec grand intérêt.

Un bilan ?

C'est encore trop tôt pour mesurer la fixation d'apprentissages sur du long terme. Par contre, nous avons des retours sur des actions immédiates quelques semaines après, qui sont très positifs. •

Propos recueillis par
Monica GLINEUR

.....
⁽¹⁾ Décret du 03-05-2019 modifiant diverses dispositions en matière de statut et de cadre des membres du personnel technique des centres psychomédicaux-sociaux organisés et subventionnés par la Communauté française.
www.galillex.cfwb.be/fr/leg_res_02.php?ncda=46973&referant=102

⁽²⁾ THOMAS N. et REGAERT C., *La lecture interactive : un outil de stimulation des habiletés langagières et d'éveil à l'écrit grâce aux albums jeunesse*, la Fureur de lire, 2019.

“ Peu importe les difficultés, les diagnostics..., on peut faire énormément de choses avec tous les enfants. ”

L'instruction à domicile en Belgique



DOSSIER

● Un dossier réalisé par
Hedwige D'HOINE

Avant la pandémie, l'instruction à domicile avait déjà le vent en poupe. Quelles sont les raisons qui poussent des familles à faire ce choix ? Quelles sont les règles légales à respecter ? Comment cela s'organise-t-il ?

En septembre, la presse reviendra avec le marronnier de la rentrée traitant de sujets confondant instruction obligatoire et obligation de fréquenter une école.

En Belgique, l'instruction est obligatoire et concerne tous les mineurs en âge d'obligation scolaire, domiciliés ou résidant sur le territoire belge, et ce sans distinction de statut. Elle commence l'année scolaire qui prend cours dans l'année civile durant laquelle l'enfant atteint l'âge de 5 ans et se termine à la fin de l'année scolaire dans l'année civile au cours de laquelle il atteint l'âge de 18 ans.

Comment respecter cette obligation ?

L'instruction est obligatoire à temps plein jusqu'à 15 ans à la condition d'avoir suivi au moins les deux premières années secondaires du tronc commun. Si ces deux années n'ont pas été suivies, l'obligation scolaire à temps plein court jusqu'à 16 ans. Ensuite, l'instruction en alternance est possible.

En dehors de cette particularité liée à l'enseignement en alternance, il existe différents moyens de respecter l'obligation scolaire :

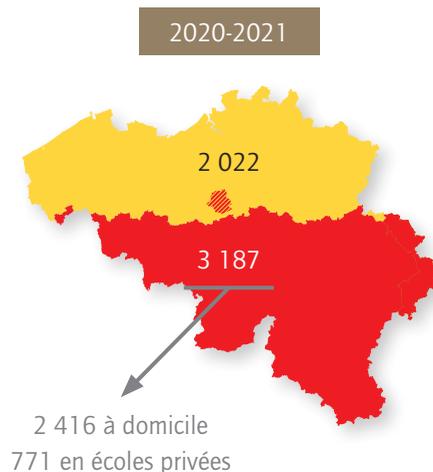
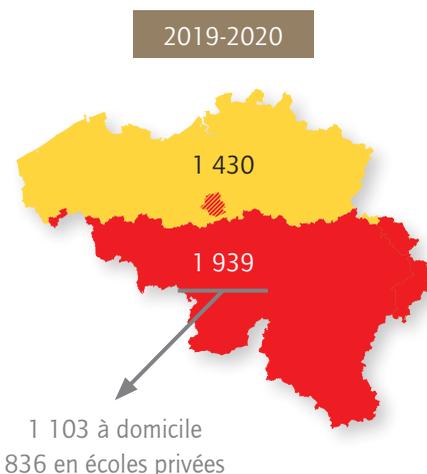
- s'inscrire dans une école de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de la Communauté flamande ou de la Communauté germanophone ;
- s'inscrire dans une école qui n'est pas organisée ou subventionnée par l'une des trois Communautés, mais dont l'enseignement est reconnu ;
- s'inscrire dans un centre de formation reconnu si on est dans les conditions pour suivre l'enseignement en alternance ;
- répondre aux obligations légales spécifiques à l'enseignement à domicile (EAD), que cet enseignement soit organisé au sein d'une école privée ou à la maison.

Ne pas confondre enseignement à domicile et à distance

Il ne faut pas confondre enseignement à domicile et enseignement à distance. Le premier permet de satisfaire à l'obligation scolaire. Le second est le fait soit de suivre des cours dispensés par un établissement scolaire à la maison (ou de manière hybride), soit de suivre des modules de cours en ligne relevant de l'e-learning, anciennement appelés « *cours par correspondance* »⁽²⁾.

Ces cours d'enseignement à distance, de niveaux primaires et secondaires, sont un support à la préparation des jurys, offrent du soutien scolaire et des formations à la carte. Les enfants en enseignement à domicile ne sont pas obligés de suivre ces modules : il s'agit d'un outil parmi d'autres mis à leur disposition.

Les chiffres de l'EAD en FW-B et Communauté flamande



Obligations à respecter pour l'EAD en FW-B

- Informer l'administration du souhait en remplissant le formulaire prévu à cet effet, annuellement pour chaque enfant pour le 05 septembre au plus tard.
- Accepter les contrôles des inspecteurs selon les prescrits légaux.
- Inscrire l'enfant aux différentes épreuves certificatives et obtenir les certificats : le CEB à 12 ans, CE1D à 14 ans, CE2D à 16 ans et à 18 ans un jury central qui permettra à l'enfant d'obtenir son CESS.

Nette tendance à la hausse

En octobre 2020, un constat : le nombre d'enfants inscrits dans l'EAD en FW-B est en augmentation significative alors que le nombre d'inscrits dans une école privée a légèrement diminué.

L'abaissement de l'âge de l'obligation scolaire à 5 ans peut expliquer en partie l'augmentation des chiffres. On notera d'ailleurs qu'il s'agit de la catégorie d'âge la plus représentée.

Pour le reste, il apparaît que la situation sanitaire actuelle ait poussé un certain nombre de parents à opter pour l'enseignement à domicile. Certains ont depuis lors décidé de réinscrire leur(s) enfant(s) à l'école. Il est probable que ces retours vers l'école en cours d'année scolaire soient beaucoup plus importants que les années précédentes.

« Nous avons choisi l'EAD pour protéger mon mari du virus, témoigne par exemple Martine. Mais trois semaines avant Pâques, notre petit garçon nous a avoué que ses copains lui manquaient beaucoup, et qu'il préférerait reprendre le chemin de l'école. Il avait juste peur que l'on soit fâché sur lui. Après discussion avec Arthur pour s'assurer que c'était bien cela qu'il voulait, après avoir avec mon mari pesé le pour et le contre, nous avons choisi son bien-être et avons accédé à sa demande... »

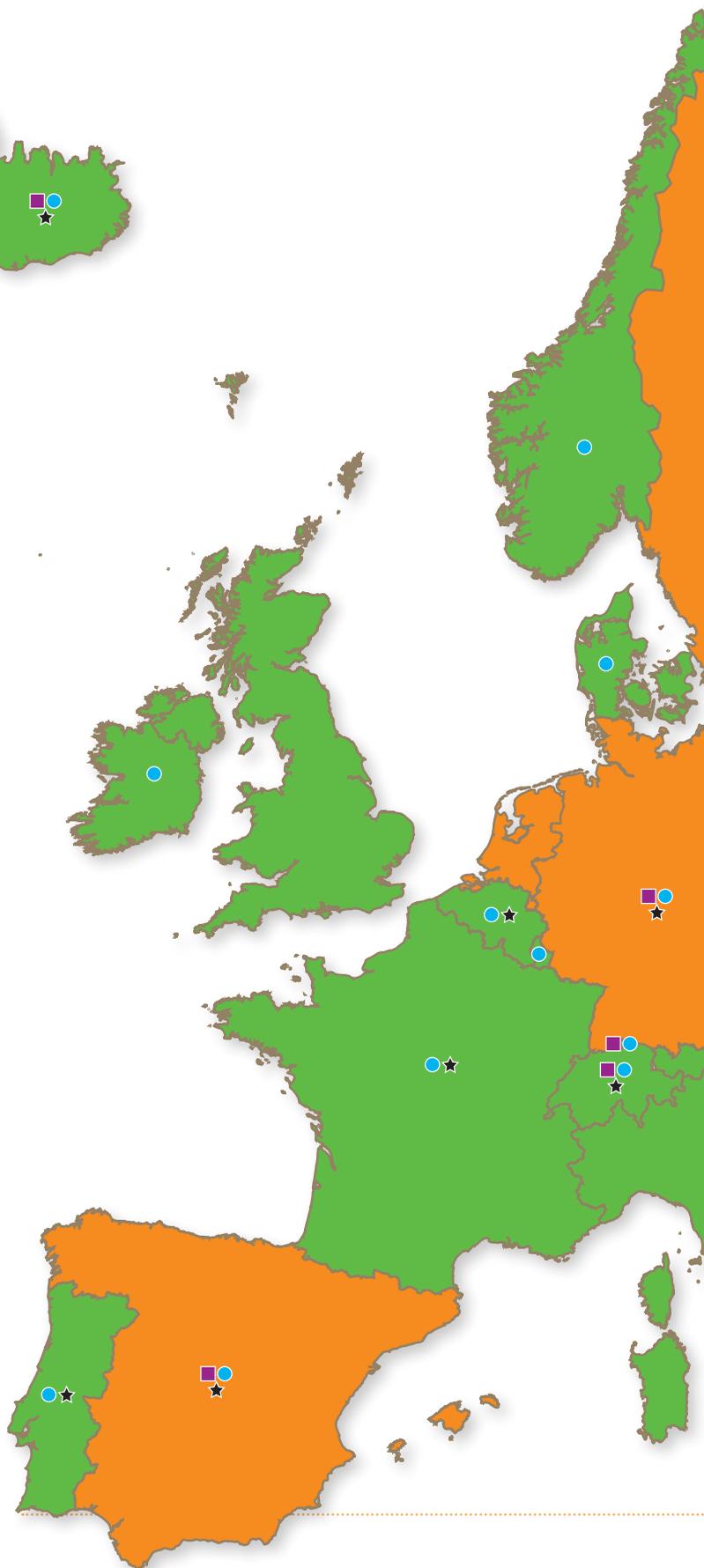
Seule une comparaison avec les demandes de l'année scolaire prochaine permettra de confirmer ou d'infirmer cette tendance à la hausse et de vérifier si ce choix de l'EAD, justifié cette année par la crise sanitaire, se muera en décision d'ordre pédagogique.

Ces constats et questions sont semblables chez nos collègues flamands. Le nombre d'élèves en EAD ayant augmenté significativement également en Communauté flamande.

L'instruction à domicile en Europe

Partout en Europe, cette liberté laissée aux familles est remise en question. L'exemple le plus récent est le débat politique et social mis sur la table chez nos voisins français. En dix ans, le nombre d'enfants et jeunes concernés par l'instruction en famille (IEF) en France a été multiplié par trois ; à la rentrée 2020, ils étaient 62 000 dans cette situation (0,5 % du total des élèves scolarisés), dont 45 000 y sont par choix des parents et non par nécessité.

Avant la crise liée à la pandémie, un projet de loi confortant le respect des principes de la République visait à rendre l'instruction à l'école obligatoire à partir de la rentrée scolaire 2021. Ce projet de loi a suscité une levée de boucliers dans les familles concernées. De nombreuses associations françaises ont vu le jour afin de défendre le droit des familles à conserver cette liberté.



Législation nationale relative à l'instruction à domicile des enfants en âge d'obligation scolaire en Europe (2018-2019)

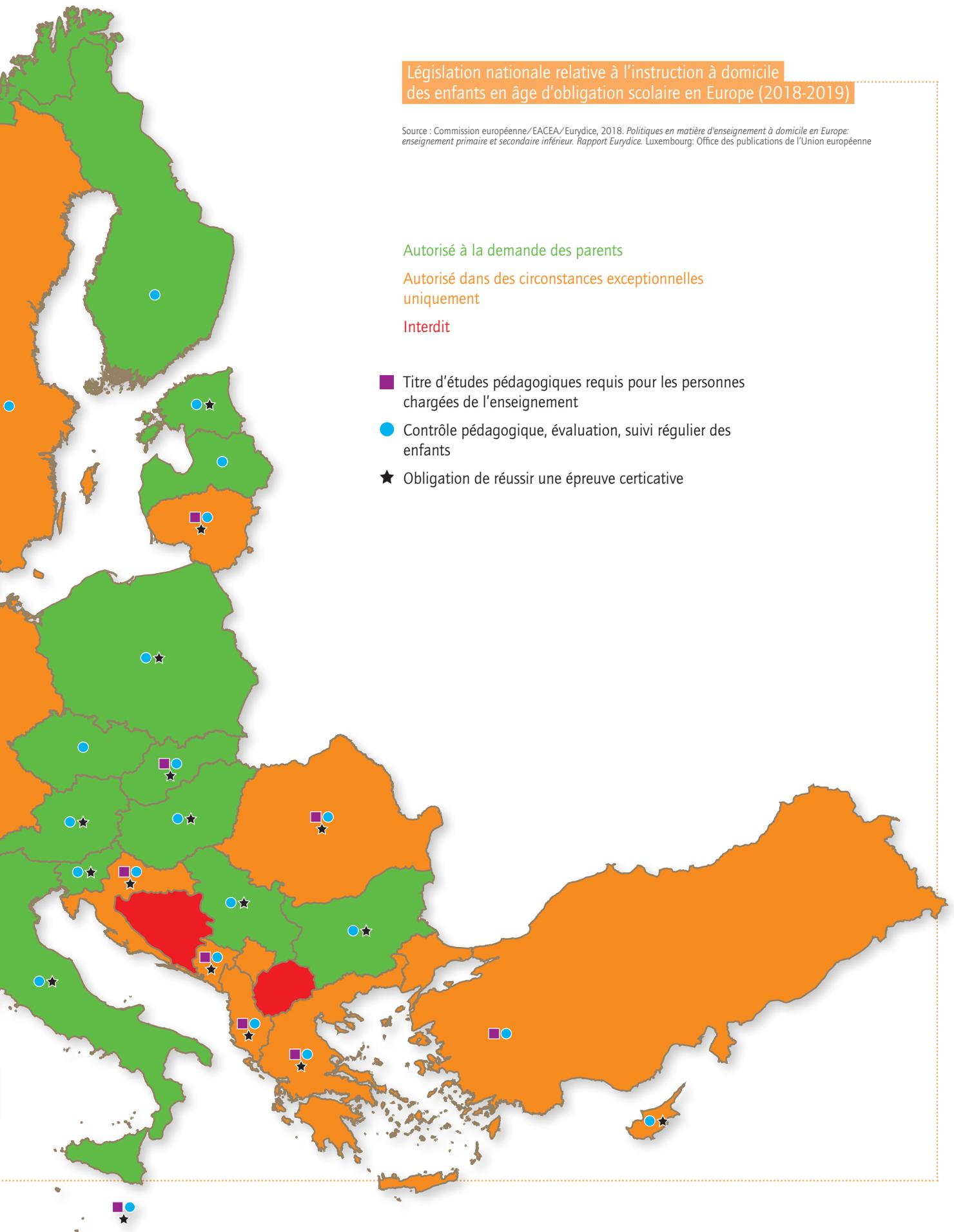
Source : Commission européenne/EACEA/Eurydice, 2018. *Politiques en matière d'enseignement à domicile en Europe: enseignement primaire et secondaire inférieur. Rapport Eurydice*. Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne

Autorisé à la demande des parents

Autorisé dans des circonstances exceptionnelles uniquement

Interdit

- Titre d'études pédagogiques requis pour les personnes chargées de l'enseignement
- Contrôle pédagogique, évaluation, suivi régulier des enfants
- ★ Obligation de réussir une épreuve certicative



La Déclaration universelle des Droits de l'Homme proclame que « les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leur enfant ». À ce jour, la Convention européenne des Droits de l'Homme (CEDH) n'oblige pas les États à légaliser l'instruction à domicile, mais cela ne confère pas pour autant aux États la faculté de supprimer cette liberté lorsque celle-ci est déjà reconnue dans leurs cadres légaux ⁽³⁾.

Lorsqu'un pays autorise l'instruction à domicile, comme c'est le cas de la plupart des pays européens, il doit alors garantir cette liberté dans le respect de la Convention. Les éventuelles restrictions portées par un État à l'exercice de cette liberté doivent respecter toute la Convention, notamment les dispositions relatives à la non-discrimination, à la liberté de conscience et de religion, et au respect de la vie privée et familiale. La CEDH peut alors censurer toute restriction qui ne poursuivrait pas un but légitime, et qui ne serait pas nécessaire, proportionnée à ce but.

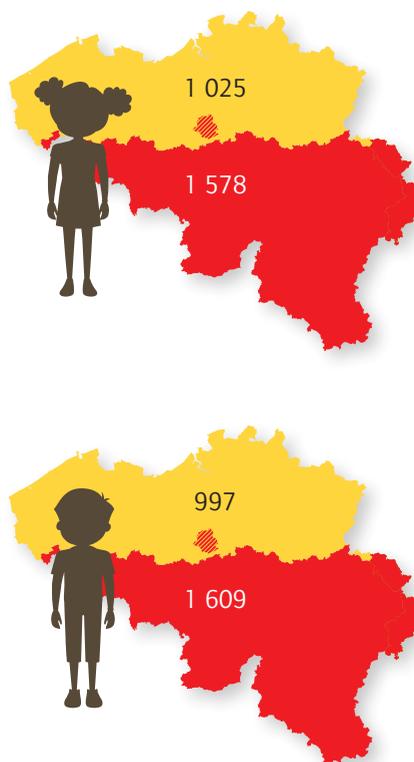
Ainsi, des familles qui n'enfreindraient pas ces obligations et se verraient interdites d'EAD pour leurs enfants, pourraient saisir la CEDH pour suppression d'une liberté fondamentale des familles. C'est pour cela que la majorité des pays européens soumettent l'EAD à une simple obligation de déclaration selon des règles précises, à un suivi et un contrôle régulier des connaissances par des autorités extérieures. ●

⁽¹⁾ agence.erasmusplus.fr/wp-content/uploads/2019/12/EC0618180FRN.fr-1-1.pdf

⁽²⁾ elearning.cfwb.be

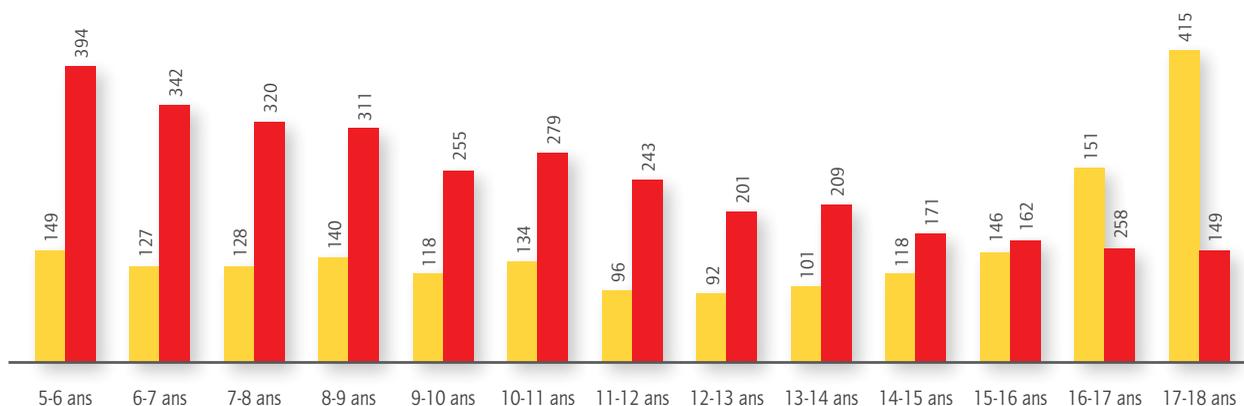
⁽³⁾ *Guide sur l'article 2 du Protocole n° 1 à la Convention européenne des droits de l'homme – droit à l'instruction (31/12/2020)* https://www.echr.coe.int/Documents/Guide_Art_2_Protocol_1_FRA.pdf

Les chiffres de l'EAD en FW-B et Communauté flamande par genres – année scolaire 2020-2021



Les chiffres de l'EAD en FW-B et Communauté flamande par âge des enfants inscrits – année scolaire 2020-2021

■ Communauté flamande
■ FW-B



Quelles sont les motivations de ces familles ?

Souvent, lorsqu'on parle des motivations des familles ayant fait le choix de l'enseignement à domicile, des images mentales pointent le bout du nez. Réalité ou cliché ?

La littérature européenne concerne essentiellement les aspects pratiques et légaux de l'EAD ou du homeschooling (terme employé dans les pays anglophones) et très peu les motivations parentales. Les études américaines peuvent être une base de réflexion, mais ne sont pas transposables à l'Europe au vu des divergences politico-socio-économiques.

Dans le cadre de son mémoire de recherche, Alice Tilman, doctorante FNRS à l'UCLouvain, traite essentiellement de la question de la motivation des parents pour ce choix d'instruction ⁽¹⁾.

Ce travail dégage deux catégories de motivations : pédagogiques et idéologiques. Les premières concernent le cadre scolaire, qui n'offre pas de méthodes adaptées aux conceptions pédagogiques des parents : soit un cadre scolaire jugé trop formaté, strict ; soit un cadre trop laxiste et pas assez élitiste ; soit un cadre ne correspondant pas aux attendus en termes de méthodes d'apprentissage.

Pour les familles qui évoquent des motivations idéologiques, l'instruction à domicile s'inscrit dans un projet global de vie de la famille en lien avec la conception de la parentalité, des choix de vie en termes d'alimentation, de médecine, d'implication sociale, de conviction philosophique, etc.

Il arrive parfois qu'un ou des éléments catalyseurs interviennent, et les familles, qui étaient en réflexion, passent le pas de l'EAD : harcèlement, divergences avec les autorités scolaires, enfant HP, dys, maladie, etc.)

Alice Tilman relève également des éléments concernant l'organisation des apprentissages, aussi multiple qu'il y a de familles. On ne peut établir une liste rigide des pratiques, même si on peut en tirer trois catégories que nous résumons ainsi :

- Les familles « strictes et structurées » : elles organisent les temps d'apprentissage selon un horaire précis, des évaluations, l'obligation de participer à des activités sportives, socio-culturelles.
- Les familles « souples » : les enfants sont encadrés, un rythme est donné, mais une grande latitude est laissée aux enfants dans l'organisation de leurs apprentissages.

- Les familles « instinctives » : les aspirations des enfants sont les moteurs des apprentissages. Il n'y a pas de rythme fixe. L'épanouissement personnel est l'objectif principal.

Trois piliers pour grandir

Spécialiste des sciences de l'éducation, Philippe Meirieu émet pour sa part l'hypothèse du consumérisme scolaire pour expliquer l'augmentation du nombre de familles recourant à l'instruction à domicile. C'est-à-dire une crise de confiance des citoyens envers les institutions en général et l'école en particulier, ou autrement dit la recherche par les familles « du meilleur rapport qualité/prix ». ⁽²⁾

Pour lui, un enfant, pour s'épanouir doit s'appuyer sur trois piliers : une famille aimante et sécurisante, une école structurante et un tissu social riche où il peut se découvrir et se construire selon ses aspirations. Ces trois piliers doivent être distincts et ne peuvent se confondre dans l'esprit de l'enfant. Il doit pouvoir construire avec chacun d'eux un rapport de confiance, de respect et identifier ce qui est spécifique à chacune des sphères. Pour Philippe Meirieu, il est indispensable d'être vigilant et ne pas laisser ce phénomène se développer, car il mène au séparatisme et à l'individualisme.

Les motivations selon l'Administration

Si les parents peuvent compléter le champ concernant leur motivation lors de la complétion du formulaire d'inscription de leur(s) enfant(s) à l'EAD, il s'agit d'une possibilité et non une obligation. Il n'existe donc pas, au sein de l'Administration de statistiques ou d'indicateurs concernant les profils des familles et/ou leurs motivations. •

⁽¹⁾ TILMAN A., *L'enseignement à domicile en Belgique francophone - Exploration des motivations parentales*, Université catholique de Louvain, Année académique 2016-2017. dial.uclouvain.be/memoire/ucl/en/object/thesis%3A10460/datastream/PDF_01/view

⁽²⁾ Philippe Meirieu intervenait dans le cadre de la présentation du livre *Et si l'école... 22 chroniques pour changer l'éducation* (éd. Chronique sociale), par les CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active). La présentation du livre est à écouter via <https://www.cemea.be/RE-ECOUTER-Philippe-Meirieu-les-CEMEA>

Comment respecter le droit de l'enfant à l'éducation ?

Constitution et Convention des droits de l'enfant reconnaissent le droit à l'éducation. C'est dans ce cadre que l'Inspection intervient à l'égard de l'enseignement à domicile.

L'article 24 de la Constitution belge et l'article 28 de la Convention du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la Belgique en 1991, reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation. Qui doit donc aussi être effectif dans les familles qui ont fait le choix de l'enseignement à domicile (EAD).

C'est dans ce cadre qu'intervient le Service général de l'Inspection. Sa mission ? S'assurer que les enfants relevant de l'EAD bénéficient du droit à l'éducation au même titre que les enfants scolarisés de manière classique.

En mai 2019, des modifications ont été apportées au décret du 25 avril 2008 ⁽¹⁾ fixant les conditions pour pouvoir satisfaire à l'obligation scolaire en dehors de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française. Celles-ci ont pour objectif d'assurer un suivi plus rapide des enfants en EAD par la Commission de l'EAD aidée dans cette tâche par le Service général de l'Inspection.

Désormais, en plus des obligations d'inscription, de suivi et d'évaluation, les modifications apportées au décret précisent l'organisation pratique des évaluations, les procédures de demande de recours si une évaluation est négative ou la demande effectuée hors délai. Elles précisent également les démarches à effectuer en cas de retour vers un établissement scolaire volontairement ou suite à une décision de la Commission de l'EAD, mais aussi la possibilité pour les enfants en EAD de bénéficier des services des équipes mobiles, des Services d'accrochage scolaire et des CPMS.

Si la base légale est la même pour tous, des spécificités liées aux niveaux et types d'enseignement existent tant dans le suivi que dans l'organisation et au sujet des objectifs à atteindre par les enfants.

Donnons la parole à Mesdames les inspectrices Marie-Thérèse Delhoune (secondaire ordinaire) et Micheline Dispy (fondamental ordinaire), Messieurs les inspecteurs Francis Renier (fondamental ordinaire), Didier Nyssen (secondaire ordinaire) et Paul Gérard (spécialisé et membre de la Commission de l'EAD).

Comment est organisé le suivi des enfants en EAD ?

L'organisation est différente selon que l'enfant relève de l'enseignement fondamental ordinaire, secondaire ordinaire ou du spécialisé. Nous nous organisons donc différemment même si l'objectif est le même : vérifier que chaque enfant se prépare bien aux épreuves qu'il doit présenter.

Comment choisissez-vous les enfants à évaluer ?

Nous recevons de l'Administration un nombre de dossiers à évaluer afin d'émettre un avis motivé (positif ou négatif). Ces avis sont soumis à la Commission de l'EAD. Celle-ci se prononce sur les demandes de dérogation des familles (dans le cas où une évaluation a été négative ou si la demande d'enseignement à domicile a été introduite après le 5



Le rôle de l'Inspection est de veiller au respect des droits de l'enfant à l'instruction.

septembre), sur le niveau des études, mais aussi sur la poursuite ou non de l'EAD.

Cette année, le nombre de dossiers d'enfants relevant de l'enseignement fondamental ordinaire a explosé. Nous sommes passés de 200 l'an dernier à plus de 600 cette année. Les raisons probables sont la crise COVID et l'abaissement de l'obligation scolaire à 5 ans. Cette augmentation significative nous oblige à une organisation assez stricte, car cette mission s'ajoute à nos autres missions. Les personnes responsables de l'enfant reçoivent une convocation à se présenter avec leur enfant à l'évaluation.

Pour le secondaire, le nombre de dossiers à évaluer est semblable aux années précédentes. Le processus d'invitation à l'évaluation est différent. Nous invitons les parents à prendre contact avec le SGI afin de fixer le rendez-vous dans un créneau donné. Le SGI envoie alors la convocation par recommandé. Dans le créneau donné, le SGI propose (hors période COVID) un lieu par zone et l'horaire dans la semaine prévue aux évaluations. Une confirmation est envoyée afin d'éviter les absences. C'est donc assez souple

pour les parents puisqu'ils choisissent ce qui leur convient le mieux.

Le processus d'évaluation est quelque peu différent pour les enfants relevant du spécialisé. En effet, il arrive souvent que les contrôles s'effectuent au domicile des enfants, car les missions d'évaluation ne concernent pas uniquement les apprentissages, mais également le cadre d'accompagnement apporté par les

familles à l'enfant. L'évaluation a aussi une mission psycho-sociale et nous devons nous assurer que l'EAD est la formule la plus adaptée pour l'enfant.

Cette année également, le nombre de dossiers à évaluer a doublé. On peut supposer que la crise sanitaire a joué un rôle important dans cette augmentation. Certains enfants ayant parfois de longs trajets dans des transports clos, des fragilités plus grandes, certaines familles ont préféré l'EAD à l'école. Nous verrons après la crise sanitaire si cela se confirme.

Comment se passe l'évaluation ?

Il est évident qu'on évalue différemment un enfant de 5-6 ans qui ne maîtrise pas encore la lecture-écriture et un jeune de 15 ans. Nous créons des tests étalonnés afin de mesurer les performances disciplinaires dans le respect des référentiels et programmes.

Ces tests sont adaptés aux besoins spécifiques et respectent l'obligation des aménagements raisonnables. Ce n'est pas parce que l'enfant est en EAD que ses besoins ne sont pas respectés.

Les enfants relevant du spécialisé sont testés selon les capacités et les difficultés de chacun. Cela dépasse les savoirs : nous vérifions que ce qui est mis en place correspond aux besoins spécifiques de chaque enfant. Nous accompagnons les parents dans la mise en place des stratégies d'accompagnement les plus adaptées à leur enfant, pour la période d'obligation scolaire mais aussi pour l'après. Nous veillons aussi à ce que l'enfant ne soit pas coupé socialement.

En plus de l'évaluation des performances et du niveau d'étude, nous analysons la tenue des documents utilisés par l'enfant, les activités réalisées, la régularité du travail ; et nous vérifions que l'enfant est en temps et en heure dans sa préparation des jurys. Un plan de formation et d'accompagnement est exigé. Il précise les objectifs à atteindre par l'enfant et les moyens mis en place pour y arriver.

Ce moment de rencontre avec le jeune et ses parents est un moment de dialogue. Nous répondons aux questions qu'ils se posent ;



nous les renseignons sur les référentiels, les socles de compétences. Nous leur rappelons la possibilité de suivre les modules en ligne de l'e-learning, leur droit à faire appel aux services des équipes mobiles, des Services d'accrochage scolaire et des CPMS. Ce moment est aussi celui où nous discutons avec le jeune sur ses aspirations, sur les formations offertes dans sa région.

Les parents reçoivent une copie de cet avis motivé.

Que se passe-t-il si l'évaluation est négative ou si l'enfant ne se présente pas à celle-ci ?

Ce n'est pas l'Inspection qui décide, mais la Commission de l'EAD. Si les obligations telles que définies par la loi ne sont pas respectées (par exemple, l'enfant n'a pas réussi le certificat à l'âge requis), si l'enfant ne se présente pas aux évaluations prévues, si les objectifs et les moyens ne sont pas mis en place ni adaptés à l'enfant, si le droit à l'enseignement n'est pas respecté, la Commission de l'EAD décide que l'enfant doit retourner immédiatement dans une école.

Il arrive qu'un enfant réussisse les épreuves, mais le SGI émet l'avis que l'enfant devrait retourner dans une école pour des raisons de carences relationnelles, de santé mentale ou de sécurité de l'enfant.

Les parents peuvent toujours se justifier et répondre à l'avis émis par le SGI, cependant si les avis sont négatifs deux fois consécutivement, ou s'il y a deux absences aux contrôles, aucun recours n'est possible et l'enfant retourne immédiatement dans une école.

Le SGI émet dans son rapport à la Commission un avis d'orientation quant au niveau d'enseignement, la forme et l'année d'étude si l'enfant souhaite se réinscrire dans une école ou s'il y est obligé.

L'instruction étant un devoir démocratique de la société, il est indispensable que les institutions s'assurent que tous les enfants disposent de ce droit. C'est donc pour veiller au respect de ce droit, qui permettra à l'enfant de s'inscrire dans un mouvement citoyen, qu'œuvrent l'Inspection et la Commission de l'EAD. ●

Nous rappelons également les modalités d'inscription aux jurys, les dates de ceux-ci.

À l'issue de ce contrôle, le SGI rédige un avis (positif ou négatif) motivé qui est transmis à la Commission de l'EAD. C'est elle qui décidera de la poursuite ou non de l'EAD pour l'enfant. L'avis répond donc à la question suivante : « *L'enfant bénéficie-t-il d'une instruction de qualité via des dispositifs pertinents ? Se prépare-t-il au certificat auquel il doit se présenter dans les délais prescrits ?* »



© Adobe Stock / Fabrice Pringipe

(1) https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/33036_005.pdf

Liberté et responsabilités

Anicée De Mari,
institutrice et directrice
d'école fondamentale
en pause carrière, a
accepté de lever un coin
du voile sur un choix de
vie fait en famille.



Anicée De Mari : « Nous avons le temps d'être avec nos enfants sans stresser ».

Anicée De Mari fait « école à la maison » à quatre de ses cinq enfants. Le grand de 17 ans vient d'obtenir son CESS via le jury, ses filles de 11 et 12 ans préparent le CEB, le petit de 4 ans apprend en jouant, et le garçon de 14 ans est scolarisé en 3^e secondaire.

Le choix de l'EAD a été fait il y a presque 2 ans.

PROF : Comment avez-vous eu connaissance de la possibilité d'EAD ?

Anicée De Mari : Bien qu'enseignante et directrice d'école, j'ignorais totalement cette possibilité, croyant, comme beaucoup, que c'était l'école qui était obligatoire. Un jour, mon aîné m'a demandé de lui donner cours. Pensant que c'était interdit, j'ai dit non. Puis, je me suis renseignée, et j'ai vu que c'était possible.

Nous en avons discuté en famille avant de franchir le pas. Au départ, seul l'aîné était concerné, mais les filles et le petit dernier l'ont rejoint. Nous avons pris en compte les avis de nos enfants.

Pourquoi avoir choisi l'EAD pour vos enfants ?

Notre fils était malheureux à l'école. Il avait des difficultés et vivait très mal des remarques malveillantes de certains enseignants. Nous avons réfléchi à ce qui était le mieux pour nos enfants. Nous recherchions plus de bienveillance, de respect et de cohérence dans les apprentissages également.

Trop souvent, l'école met une étiquette sur un enfant et il est très difficile pour lui de la décoller. Nous souhaitions vraiment gérer notre famille autrement, même si nous reconnaissons qu'il faut les moyens pour le faire. Il faut accepter de perdre un salaire, revoir l'organisation de la famille. C'est un choix de vie.

Comment organisez-vous les apprentissages ?

Nous avons tâtonné pendant un an en changeant les méthodes. Parfois, nous en avons demandé trop, parfois pas assez. J'ai dû me

déscolariser et mes enfants aussi : cela veut dire perdre nos automatismes liés à l'école.

Avant de commencer, j'ai établi pour chaque enfant un plan des compétences socles et des savoirs qu'il devait acquérir. En général, le matin est réservé aux apprentissages formels et l'après-midi est réservée aux activités personnelles.

Le petit de 4 ans apprend en jouant, en partageant des activités. En fait, tout est source d'apprentissage et de découverte. J'ai constaté que nos enfants n'attendent plus que l'adulte leur dise quoi apprendre. Ils ont retrouvé le goût d'apprendre seul.

Quels sont les avantages et les inconvénients de l'EAD ?

La liberté est le plus grand des avantages. Nous avons le temps d'être avec nos enfants sans stresser. Le respect de l'enfant également. Les cours sont adaptés aux besoins et au rythme de chacun. Les enfants sont devenus plus débrouillards et autonomes depuis qu'ils sont en EAD.

Cette liberté a un prix, je suis totalement responsable de leur apprentissage. Pour cette raison, les évaluations réalisées par l'Inspection sont un soutien. Celles-ci se font dans un esprit de collaboration. Nous avons le même objectif : que les enfants bénéficient du meilleur enseignement possible. Nos rapports avec eux ainsi qu'avec l'Administration sont toujours constructifs.

Il est clair que l'EAD a un coût. Il faut parfois faire appel à des cours particuliers. C'est un choix que tout le monde ne peut faire.

Quels conseils donneriez-vous aux familles qui souhaiteraient se lancer ?

Suivre les réseaux sociaux traitant du sujet, s'informer des savoirs à dispenser (prendre un cahier de vacances est un moyen facile pour se faire une idée), se renseigner auprès d'ASBL existantes, discuter de ce choix avec les enfants et respecter leur avis, ne pas avoir peur d'oser. L'EAD est une belle aventure à vivre en famille. ●

La solution la plus adaptée à la situation

Parfois, l'EAD est un moyen et non une fin en soi. Voici le retour d'expérience de Natacha Parma.



L'EAD n'a pas été un choix de vie pour la famille, mais « un choix fait pour répondre aux besoins spécifiques de mon fils ».

Natacha Parma est maman de trois garçons aujourd'hui âgés de 21, 19 et 17 ans. Son témoignage concerne son cadet, qui suit actuellement des études supérieures en pédagogie.

Retournons deux ans en arrière. À l'époque, il a 17 ans et est en rhéto. Sa maman nous raconte son parcours.

« À 7 ans, notre fils est diagnostiqué haut potentiel (HP) par le CPMS. Nous sommes seuls face à ce diagnostic et les choix à poser. Devons-nous le faire sauter d'une classe ? Le changer d'école ? Ni l'école ni le CPMS ne nous apportent un soutien ou des pistes de réponses. Nous le laissons poursuivre sa scolarité dans la classe où il est bien intégré. Cela se passera bien pendant quelques années encore. »

« Au secondaire, cela se complique, continue M^{me} Parma. Comme il est intuitif et peu scolaire, l'école, extrêmement traditionnelle dans ses méthodes et réglementations commence à lui peser. Même s'il n'est pas encore en décrochage,

les remarques pleuvent et commencent à le miner. Il n'entre pas dans les cases classiques. L'étiquette ado compliqué lui est collée sur le dos, car il manque de rigueur scolaire dans la tenue des cours, ses travaux sont remis en retard. Il commence alors à brosser les cours : il ne veut plus retourner dans cette école. Il sera changé d'établissement en cours d'année. Mais cela ne changera pas grand-chose. »

Quand aller à l'école devient source de décrochage

En discutant avec une amie vivant la même situation avec sa fille plus jeune, M^{me} Parma

découvre qu'il peut présenter son CESS via le jury central ou même présenter des examens d'entrée pour accéder aux études supérieures. Il a donc été déscolarisé.

« Afin de le préparer, notre fils a été accompagné par une équipe de coaches dans une école privée. Il travaillait en autonomie les matières selon les programmes officiels grâce à des manuels, des logiciels et posait ses questions à l'équipe qui l'encadrait. Il a réussi son CESS. Mais cela a engendré pas mal de stress, car lorsqu'on va à l'école, les enseignants vous connaissent et vous les connaissez. Vous savez le genre de questions qu'ils posent. Là, c'était l'inconnu. »

L'EAD n'est pas donné à tout le monde

L'EAD n'a pas été un choix de vie pour la famille, mais « un choix fait pour répondre aux besoins spécifiques de mon fils. Il faut le reconnaître : faire de l'EAD n'est pas donné à tout le monde. Cela implique du temps, de l'argent aussi. Sans parler de l'investissement indispensable de la part du jeune. Il doit être capable de se motiver, il n'a pas des professeurs pour le pousser, le mettre au travail. »

« Il est clair que l'EAD est plus souple en termes d'horaire, de méthodes. C'est flexible et cela permet au jeune de faire autre chose, d'organiser son temps autrement. Si des soucis de santé se posent, l'enfant ne doit pas attendre quoi que ce soit d'autrui pour se mettre à niveau puisqu'il se gère seul ou avec ses accompagnants. »

« Idéalement, je préfère que le temps scolaire se passe à l'école, observe M^{me} Parma. Mais dans le cas de mon fils, c'était la solution qui lui convenait. Il est important de savoir que l'école n'est pas toujours la réponse et que d'autres portes sont possibles. Aujourd'hui, il suit des études pour être instituteur, car comme une institutrice qu'il a connue dans son parcours, il souhaite faire bouger les choses et être, lui aussi, un passeur de lumière. » ●

Apprendre seule, c'est compliqué

Julie Vanden Eede, 20 ans, suit actuellement une formation à l'école hôtelière de Namur, et a accepté de revenir sur l'année en EAD qu'elle a suivie quand elle était plus jeune.

PROF : Pouvez-vous expliquer le contexte de cette année scolaire en EAD ?

Julie Vanden Eede : Au contraire de certains jeunes, mes motivations pour l'EAD n'étaient ni le harcèlement ni la phobie scolaire ni de mauvais résultats. J'ai suivi un cursus scolaire classique : maternelles, primaires, et le degré inférieur secondaire général. À la fin de la troisième, j'ai ressenti le besoin de voir autre chose et un besoin de paix. Je savais qu'il était possible de passer le CE2D via le jury central. J'en ai parlé à mes parents qui se sont montrés ouverts et qui ont accepté mon choix. Ma petite sœur a exprimé le même souhait. Nous avons donc suivi l'EAD et préparé les jurys. Elle, le CE1D. Moi, le CE2D.

Comment organisiez-vous vos apprentissages ?

Au début, je m'organisais comme lorsque j'allais à l'école. Mais très vite, j'ai laissé tomber. En fait, je ne travaillais vraiment qu'à l'approche des examens. Il faut savoir que c'est très difficile d'apprendre seule. Il faut une énorme motivation.

J'ai eu de la chance : mes parents avaient un bon réseau pour m'aider dans les matières les plus complexes. J'ai suivi les modules en ligne de l'e-learning, mais cela ne suffisait pas. Mes amies en EAD qui fréquentaient des écoles privées étaient plus encadrées, mais cela coûte très cher. Tout le monde ne dispose pas des moyens pour cela.

Au regard de votre expérience, que diriez-vous à un jeune qui souhaiterait faire de l'EAD ?

Je lui dirais de peser le pour et le contre. L'EAD est loin d'être simple. Il faut trouver

Qui de mieux qu'une élève ayant suivi l'EAD pour en parler et nous faire un retour de son expérience ?



Julie Vanden Eede : « Faire l'EAD demande un investissement énorme de la part du jeune, mais aussi de la part des parents. Sans parler de l'aspect financier. »

les informations concernant les programmes, les matières à acquérir ; s'inscrire aux examens, les passer et attendre les résultats qui prennent du temps avant d'être connus. Cet aspect « administratif » est lourd.

Ensuite, apprendre seul, c'est vraiment compliqué. Il faut se motiver, on doit pouvoir s'entourer de personnes relais. Il faut être bien organisé car si on se laisse aller c'est trop le bordel et on décroche.

Un conseil que je donnerais également aux parents : il faut absolument la présence d'un parent pour encadrer le jeune. Si ma maman n'avait pas été là, on n'aurait pas pu. Faire l'EAD demande un investissement énorme de la part du jeune, mais aussi de la part des parents. Sans parler de l'aspect financier.

Il faut également veiller à avoir des relations et activités extérieures, sinon on tombe dans la solitude.

Je lui dirais aussi que s'il a un projet qui ne nécessite pas forcément le CESS, qu'il fonce. Il n'y a pas que les études générales.

Regrettez-vous cette année en EAD ?

Pas du tout, j'en ai appris beaucoup sur moi-même. J'ai nourri mes passions. J'ai rencontré plus de gens différents qu'à l'école. J'ai compris que l'école c'était plus simple. Les enseignants nous guident, cadrent la matière, nous préparent à des examens plus faciles qu'en EAD, nous soutiennent dans les apprentissages, nous poussent aussi quand on se laisse aller. Même si on doit s'adapter à un groupe classe.

Quand je suis retournée en 5^e à l'école, ce n'était pas en trainant les pieds. Si être dans le cocon de sa maison c'est bien, cela peut aussi être négatif, car on est comme hors du temps. Vraiment, aller à l'école c'est plus simple. ●

Lire seuls... comme des grands

Institutrice en 1^{re} et 2^e primaire, Liliane Mathieu pratique un quart d'heure de lecture silencieuse par jour avec ses élèves : un moyen parmi d'autres pour leur apprendre à bien lire.

À l'école communale fondamentale de Jauche, en Brabant wallon, les élèves se trouvent plongés dans un bain de lettres très tôt : un « jardin des mots » jouxte la cour de récréation ; les classes de début de primaire sont ornées d'un « mur de mots » ; certains de ces mots ont droit à prendre leurs « vacances » ; et chaque après-midi commence par 15 minutes de lecture personnelle et silencieuse !

Lecture silencieuse pour l'institutrice comme pour ses élèves d'ailleurs, M^{me} Mathieu considérant le rôle d'exemple joué par l'enseignant

important. Cette fêve de lecture a découvert la richesse de la littérature de jeunesse en Belgique francophone, dont elle exploite des textes en classe, à travers divers programmes développés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme la Fureur de lire, la petite Fureur et La langue française en fête.

Tout le monde lit

En 2018, alors qu'elle avait une classe de P2 « énergique », M^{me} Mathieu s'est aussi intéressée à l'opération Tout le monde lit⁽¹⁾, menée les

23 avril à l'occasion de la Journée mondiale du livre par l'Association des Éditeurs belges (ADEB), avec divers partenaires et le soutien de la Fédération, pour inciter « tout un chacun à prendre 15 minutes de son temps pour lire ».

Elle décide d'y prendre part et réfléchit à la manière de procéder pour « canaliser et motiver » ses élèves.

Son quart d'heure Tout le monde lit, désormais bien rôdé, repose sur un rituel et intervient « après le repas de midi, pour recadrer et recentrer sur le travail mais de manière apaisante et gaie, puisque les élèves peuvent lire ce qu'ils veulent ».

« Je l'ouvre par le signal du son d'une boîte à musique et fais couler un gros sablier pendant qu'il se déroule. Le sablier permet de fixer une notion de grandeur du temps, d'avoir un repère. Et pour l'ambiance générale, de la lumière tamisée, de la musique calme... »

« Certains élèves restent à leur place, d'autres s'installent au coin lecture, d'autres au coin mathématique... Ils lisent où ils veulent du moment qu'ils respectent les règles : le calme, le silence, pendant 15 minutes ». En leur passant ce message : « Quinze minutes, les amis, ce n'est pas beaucoup sur une journée ! »

Quand la météo le permet, tout le monde lit dehors, dans la cour ou au jardin des mots, espace étonnant créé par la classe de M^{me} Mathieu autour des mots retenus en 2019 par l'opération Dis-moi dix mots⁽²⁾.

Ensuite, les élèves se rassemblent pour un moment de partage autour de ce qu'ils ont lu, que l'institutrice anime avec un système de cartes « pour qu'ils soient actifs et impliqués ». Chacun choisit une carte parmi sept, en fonction de ce qu'il prévoit de faire s'il était désigné pour parler de sa lecture à l'ensemble du groupe. Seuls un ou deux enfants sont appelés à s'exprimer par séance. Parmi les options possibles figurent la traditionnelle « C'est l'histoire de... », la plus complexe « Je n'ai pas fini le livre mais je pense que la suite sera... », ou encore « Aujourd'hui, je ne parle pas, je dessine à propos de ce que j'ai lu ».

« Ils ont un carnet de lecture où ils peuvent noter, écrire une phrase ou dessiner pour consigner leurs impressions de lecture », explique M^{me} Mathieu.



Former des lecteurs actifs

Cette activité fait partie d'un ensemble de pratiques et d'un environnement qui visent à faire de la lecture un principe naturel pour les élèves. La bibliothèque de la classe contient plus de 200 livres, rassemblés après participation à des concours, ou via des dons de parents, etc. Elle est classée par ordre alphabétique, comme la bibliothèque de Hannut, que les enfants ont pu visiter. Et comporte un rayon « auteurs belges » particulièrement fourni.

Les livres de certain-e-s d'entre eux sont travaillés de manière approfondie, en lecture collective, M^{me} Mathieu commandant alors le livre en exemplaires multiples au service itinérant de la bibliothèque de Nivelles⁽³⁾.

« J'ai vu les élèves plus intéressés quand je les faisais lire dans un livre que quand je donnais un texte sur une feuille volante », souligne-t-elle, ajoutant ne plus enseigner comme à ses débuts. « Auparavant, par exemple, il fallait faire apprendre les sons à tel moment, de telle manière, avec des listes de mots. Aujourd'hui, je demande à mes élèves de pointer les sons (« on » comme dans « bonbon » etc.), chacun dans un livre différent. La mise en commun enrichit le vocabulaire et les élèves sont davantage impliqués et motivés. »

Et quel plaisir pour les enfants de recevoir en classe des auteur-e-s qu'ils ont lu-e-s, comme Catherine Pineur et sa série des Alfred⁽⁴⁾, et bientôt – c'est prévu en juin – Noémie Favart, dont chacun possède la plaquette du récit de *La course d'Odilon*⁽⁵⁾. « Ce sont des livres qui sont en prise avec leur quotidien, qui abordent des problèmes de société d'aujourd'hui et qu'ils peuvent rencontrer. »

C'est important que les élèves s'expriment par rapport aux questions soulevées par ces auteur-e-s ? « Oui, ils ont besoin – surtout dans ce contexte sanitaire – de parler de leurs émotions ». ●

Monica GLINEUR

⁽¹⁾ www.toutlemondelit.be (documents pour enseignants sous l'onglet « Boîte à outils »).

⁽²⁾ Opération menée dans le cadre de la Langue française en fête. Vidéo sur le jardin des mots via www.tvcom.be/video/info/societe-tye/un-jardin-des-mots-a-l-ecole-communale-de-jauche_23933_89.html

⁽³⁾ www.bibliotheque-nivelles.be

⁽⁴⁾ objectifplumes.be/?u=contents&s=Catherine+Pineur#YHgNlfkzblU

⁽⁵⁾ objectifplumes.be/doc/la-courses-dodilon/#YHgMpfkzblU, une plaquette éditée dans le cadre de la Fureur de lire 2019.

Tous « nos » auteurs sur Objectif plumes

Le portail *Objectif plumes* constitue une porte d'entrée unique sur les littératures belges francophones et en langues régionales de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il propose des notices et contenus de référence sur les romans, essais, nouvelles, bandes dessinées, littératures de jeunesse, pièces de théâtre et recueils de poésie de plus de 5 000 auteur-e-s de Wallonie et de Bruxelles.

Sous l'onglet « outils », les enseignants trouveront un rappel des services organisés par le Service général des Lettres et du Livre à leur intention.

On peut ainsi accéder aux plaquettes éditées par la Fureur de lire, en collaboration avec les services de l'enseignement, au fil des ans : courts albums illustrés, bandes dessinées, poésies ou nouvelles. On peut les télécharger ou encore commander des titres en version papier, pour chacun des élèves. Certains titres peuvent également s'écouter (via l'onglet « Ressources audio et vidéo »).

On trouve aussi les éléments utiles pour inviter un-e auteur-e ou un-e illustrateur-trice en classe (programme *Auteurs en classe*) et des dossiers pédagogiques (téléchargeables) par niveaux d'enseignement.

Tout le monde lit à Charleroi

L'Association des Éditeurs Belges et la Ville de Charleroi ont lancé, en janvier dernier, un projet-pilote *Tout le monde lit*, en collaboration avec les bibliothèques publiques et le soutien du Plan lecture de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁽¹⁾.

Ce projet-pilote développe plusieurs initiatives pour amener les livres et la lecture dans 34 classes (de la maternelle à la fin du primaire) des écoles de la Ville, notamment l'aménagement de coins lectures dans les classes, avec mobilier adapté et livres que les enfants peuvent ramener à la maison. Ou un soutien aux projets d'accueil d'auteur-e-s, dans le cadre du programme *Auteurs en classe*⁽²⁾. Ou encore la formation d'enseignants par Philippe Brasseur, auteur de 1001 activités autour du livre *Raconter, explorer, jouer, créer* (éd. Casterman, 2013).

⁽¹⁾ www.federation-wallonie-bruxelles.be/plan-lecture

⁽²⁾ objectifplumes.be/complex/inviter-un-auteur-en-classe

TOUT
LE MONDE
LIT



Le Cadastre de l'enseignement qualifiant 2020

L'Observatoire du qualifiant, des métiers et des technologies (OQMT) propose une nouvelle édition du Cadastre de l'enseignement qualifiant : des données objectives sur notre système d'enseignement technique et professionnel.

68 %

Dix options rassemblent 68 % de la population de 7^e année, parmi lesquelles gestionnaire de petite entreprise, assistant aux métiers de la sécurité et de la prévention, puériculteur, aide-soignant, traiteur-organisateur de banquets et de réceptions, coiffeur manager...

0,38 %

Dix options rassemblent 0,38 % de la population de 7^e année, parmi lesquelles restaurateur-garnisseur de sièges, constructeur-monteur de bâtiment en structure bois, patron boucher-charcutier-traiteur, installateur en sanitaire, parqueteur...

Afin de lutter contre les préjugés et l'image parfois négative donnée à l'enseignement qualifiant, ce cadastre ⁽¹⁾ offre des données factuelles et objectives, aux niveaux micro, méso et macro.

Cette analyse permet de répondre à de nombreuses questions : quelles sont les options à succès et au contraire les moins fréquentées ? Quelles sont les options rares sur le territoire et quelles sont les options organisées à plusieurs reprises ? Existe-t-il des options organisées à plusieurs reprises dans un périmètre réduit ?

On observe qu'en 2018-2019, 173 options différentes ont été proposées en Fédération Wallonie-Bruxelles, pour le 3^e degré de l'enseignement technique et professionnel.

En ce qui concerne la fréquentation de ces options, on comptait pour l'année scolaire 2018-2019 59 636 élèves répartis dans les différents secteurs proposés.

Ainsi, le secteur de l'Industrie est celui qui propose le plus grand nombre d'options différentes (44), suivi de près par le secteur de la Construction (34).

La répartition des élèves par secteur n'est proportionnelle à l'offre d'options. Ainsi, le secteur Industrie, premier en termes d'options proposées, n'est que troisième en termes de fréquentation. On note également que 35 % des élèves fréquentent le secteur des Services aux personnes, mais seulement 3 % celui des Sciences appliquées.

En d'autres termes, le cadastre permet de faire une photographie annuelle de la réalité de l'offre d'enseignement qualifiant et, ce faisant, invite les acteurs et actrices du système scolaire à prendre conscience de ce qui les entoure, comme les options obsolètes, celles qui sont fort fréquentées mais peu porteuses d'emploi, ou à l'inverse celles qui répondent aux métiers en pénurie mais sont peu fréquentées.

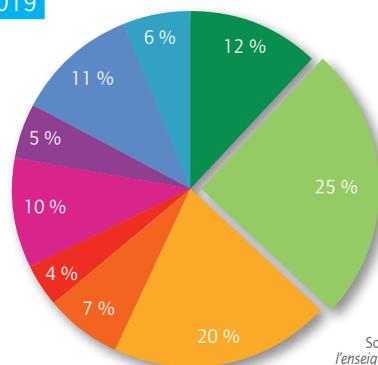
Cette publication offre un outil neutre et objectif de pilotage du système. ●

H.D'H.

⁽¹⁾ Téléchargeable via www.enseignement.be/index.php?page=28028&navi=4506&rank_page=28028

Formations qualifiantes, par secteur d'enseignement, qui étaient disponibles en FW-B, en 2018-2019

- Agronomie
- Industrie
- Construction
- Hôtellerie - Alimentation
- Habillement - Textile
- Arts appliqués
- Économie
- Services aux personnes
- Sciences appliquées



Source : Cadastre de l'enseignement qualifiant, 2020, FW-B/DGPSE

Bipper bouger et apprendre

Proposer des activités extérieures aux élèves du secondaire : une gageure pendant cette période où les cours d'éducation physique en salle étaient interdits. Fabian Demily, programmeur à ses heures perdues, a créé Bipper.

Bipper est un site web ⁽¹⁾ accessible en ligne (qui s'adapte automatiquement aux différents périphériques : ordinateur, tablette, téléphone) programmé en PHP/Javascript/Mysql/Bootstrap. Les mises à jour sont instantanées. Bipper utilise le navigateur web d'un smartphone et la géolocalisation. L'objectif est de « faire bouger » les personnes en collectant des bippers.

L'outil vise à faire trouver des balises virtuelles ou réelles et de les « bipper » (terme familier en orientation signifiant « poinçonner »). Lorsque le coureur marque son passage, il « déverrouille » les balises à l'aide de son smartphone.

Comment jouer ?

Le concepteur de la chasse place soit des balises virtuelles (avec son ordinateur ou son smartphone) sur une carte. Et crée s'il le souhaite des questions liées à chaque balise. Un QR code est généré et diffusé aux chercheurs de bippers. Via le compte, vous pouvez vérifier si tous les bippers ont été trouvés, si les réponses sont justes, mais aussi le temps mis pour y arriver.

Le chasseur active les données cellulaires et la géolocalisation de son smartphone, scanne le QR code reçu et se met en quête des balises. Au bon endroit, le bipper se déverrouille et la question est posée.

Réinventer les cours d'éducation physique à cause de la crise sanitaire : voilà ce qu'a fait Fabian Demily, enseignant et technopédagogue en Haute école.

Bipper à l'école

On imagine tout de suite l'utilisation de cet outil en ligne dans les cours d'éducation physique. Il permet l'organisation de parcours de randonnée, de courses à pieds, de jeux d'orientation.

Bipper peut également être utilisé dans le cadre des cours généraux comme les cours d'histoire, de géographie ou d'étude du milieu : placer des bippers dans des points stratégiques à observer ; répondre à des questions permettant la découverte d'un lieu, de traces du passé, ou encore l'observation d'un paysage, l'organisation du territoire etc.

Cet outil en ligne peut également servir aux activités de géocaching (la technique du géo-positionnement par satellite pour rechercher ou dissimuler des « caches » dans divers endroits) voire être utilisé dans des escapes games, en proposant des énigmes géolocalisées.

S'agissant d'activités en extérieur, il est évident que les obligations en termes de surveillance, encadrement, et sécurité routière doivent être respectées en fonction de l'âge des élèves.

Bipper est gratuit dans sa formule de base. Pour y accéder, il faut se créer un compte. Des modes d'emploi clairs et faciles vous guident pas à pas, tant dans la création d'une chasse aux bippers que dans la manière de jouer, trouver les balises et les valider. Des modules supplémentaires payants viendront enrichir Bipper. •

H.D'H.

⁽¹⁾ www.bipper.be



« Toutes les identités m'appartiennent, mais moi, je n'appartiens à personne »

Après un spectacle, Chaïma, une jeune fille en colère se définissant d'abord par sa religion, interpelle vivement Sam Touzani. Commence alors un dialogue sur l'identité⁽¹⁾.

Vaste thème que celui de l'identité dont traite Sam Touzani depuis plus de 25 ans, tant sur scène que dans ses écrits. « *Qui suis-je ? Où vais-je ?* » Des questions souvent attribuées à la jeunesse, mais qui in fine sont celles que tout être humain se pose tout au long de sa vie.

Cette identité qui n'est pas une ni figée, mais multiple et en perpétuelle mouvance. Cette identité qui se construit en famille, en se frottant aux autres dans la société et à l'école. Quel regard porte-t-il sur cette institution ? Quelle est la responsabilité de cette dernière dans la construction de l'identité des enfants qui lui sont confiés et qui seront les citoyens de demain ?

PROF : Quel rôle a joué l'école dans la construction de votre identité ?

Sam Touzani : L'école a été un pilier essentiel, une fondation. J'ai eu la chance d'avoir des enseignants qui aimaient enseigner et qui formaient. Non seulement à la connaissance, mais qui arment, outillent intellectuellement le futur citoyen.

J'ai eu des balises qui m'ont permis d'avancer dans les ténèbres, sans trop savoir où j'allais. L'école est d'abord là pour enseigner, ensuite pour éduquer. Même si l'éducation relève d'abord de la famille. Je suis le résultat de l'éducation de femmes, ma mère et mes sœurs, dans un milieu complètement patriarcal. C'est tout cela qui a permis la construction de mon identité plurielle.

J'essaie d'être critique vis-à-vis de l'école, car l'école m'a énormément apporté. C'est un coup de cœur et j'y suis toujours allé avec plaisir, même si je n'aimais pas toutes les matières. C'est à l'école que j'ai découvert ma vocation d'artiste : je serai acteur, danseur, auteur.

C'est au cours de morale, à l'âge de 12 ans, que j'ai mené mes premiers combats, où le débat pluriel était possible, où j'ai appris à

penser par moi-même, à avoir mes premières réflexions concernant le libre-arbitre et l'universalisme que je défends et comprends mieux aujourd'hui.

Il y a des choses pour lesquelles nous ne devrions jamais déroger pour le fonctionnement d'une société démocratique : l'éducation et l'enseignement qui permettent de former des citoyens ; la culture qui nous permet de créer un imaginaire, de ne pas se confondre ni avec sa culture ni avec sa religion ; les soins de santé et le logement qui devraient être accessibles à tous.

Comment percevez-vous l'école aujourd'hui ?

L'école est comme la société. Elle a changé. À certains points de vue, il y a des régressions. En discutant avec de nombreux enseignants, ils me racontent leurs difficultés face à certains apprentissages comme la théorie de l'évolution, la Shoah. Les profs sont désemparés.

Je constate également que si les programmes sont semblables dans les grandes lignes, ils ne s'appliquent pas de la même manière selon les pédagogies, selon les profs, selon les publics avec leurs héritages et leurs questionnements différents. Les disparités sont très grandes. Pour une même matière, il y a des différences énormes dans la manière de la traiter.

Je constate que le poids de la collectivité pèse aussi sur l'école. Il est alors difficile pour un jeune d'apprendre qui il est, de découvrir qu'il est autre chose que ce à quoi le collectif le réduit. Depuis une dizaine d'années, on n'est plus vu comme un citoyen, mais au travers d'un prisme ethnico-religieux.

Trop souvent, on est réduit à une seule identité : la religion ou la race ou le genre ou autre chose. Le collectif, le groupe est rassurant. C'est ce poids que l'on sent peser aussi dans l'école. La question est alors « *Comment fait-on quand on est issu d'un groupe ayant des*

“ L'école est là pour aider l'enfant à tracer son chemin et lui montrer qu'il n'est pas réduit à un élément. ”

EN DEUX MOTS

Sam Touzani est comédien, metteur en scène, auteur, danseur-chorégraphe, belge d'origine marocaine, né à Bruxelles en 1968.

Que ce soit à travers ses écrits ou ses spectacles, Sam Touzani, homme de convictions humanistes, aborde sans tabou, parfois au mépris de sa sécurité, les questions d'identité, de sexualité, de religion, d'intégration, de laïcité. Ses productions engagées ont un point commun : l'espoir en l'Humain, le vivre-ensemble, le débat et la liberté d'expression.



Sam Touzani : « Je suis le fruit de l'éducation de femmes qui ont su dire non dans un contexte patriarcal ».

modèles fort ethnico-religieux des quartiers, de la famille pour se construire, si en plus on retrouve cette pression à l'école ? Comment fait-on pour se connaître ? »

Comment l'école peut-elle agir pour aider un jeune à construire son identité ?

Si les profs enseignent des savoirs, ils sont aussi là pour apprendre au jeune à se questionner, à chercher du sens. Le prof, il ressent cette pression du collectif. Il n'est pas toujours outillé pour y faire face. Certains ont peur, d'autres sont dans l'empathie, d'autres développent l'esprit critique du jeune.

En fait, l'école devrait être le lieu où l'on n'hésite pas à provoquer le choc des idées. Mais ce choc des idées ne doit pas se faire dans la violence. On doit apprendre aux élèves l'esprit critique : critiquer une idée n'est pas critiquer une personne. Que le débat se fait dans le respect de l'autre, sans insulte ni injure ni violence. Il faut faire en sorte que dès la maternelle, les enfants entendent et soient confrontés aux diversités d'opinions. Si chacun reste dans son clan, on n'en sortira pas.

Pour construire son identité, on doit sortir du chemin tracé par d'autres et trouver son propre chemin. L'école est là pour aider l'enfant à tracer son chemin et lui montrer qu'il n'est pas réduit à un élément.

Pour construire son identité, on ne doit pas jeter à la poubelle ses racines. On doit la construire en prenant par-ci par-là ce que l'on apprend seul, des autres et avec les autres. Je prône la diversité au sein de l'école, que ce soit en termes de genres, de personnes différentes, handicapées ou non, socialement, culturellement. Une identité plurielle se construit au contact des autres, grâce au débat d'idées, grâce à la reconnaissance de l'autre dans sa différence sans le stigmatiser ni lui coller une étiquette.

L'autre n'est pas qu'un musulman, un athée, un gay ou un handicapé. Il est cela plus toute une multitude de choses selon ses aspirations, ses passions, son vécu, ses désirs, ses racines. Mais pour cela, il faut avoir les outils : les mots. Pour ne pas implorer, pour ne pas exploser, le langage est essentiel. Quand on confronte des idées, des opinions, on peut tout dire dans le

respect, sans injure ni violence si on a les mots.

Si je n'étais pas artiste, je serais prof. Je préfère artiste car je n'aurais pas la passion d'être prof parce qu'être prof, au-delà de maîtriser ses passions, il faut gérer des groupes et les accompagner tout le temps. Artiste, vous donnez le temps du spectacle, du livre et puis l'œuvre fait son chemin. Dans l'artistique, tous les possibles sont envisageables.

Il y a une responsabilité énorme de la part des profs en matière de transmission de valeurs. C'est souvent ce qui reste après quand on se remémore ses anciens profs. Ce sont les valeurs qu'ils ont transmises, ceux qui apprennent à l'élève à se questionner, à donner du sens.

De même, il faudrait plus de cours artistiques. L'équilibre entre l'art et la raison libère. C'est pour cela que je fais beaucoup de matinées scolaires, car l'art permet de ressentir, de rencontrer l'autre dans ses différences. Le théâtre touche le cœur avant la tête. Ensuite, on peut échanger, réfléchir sur les émotions ressenties qu'elles soient positives, négatives. On peut alors rencontrer l'autre, échanger et se construire.

Vous terminez l'écriture de votre livre avec l'annonce de l'assassinat de Samuel Paty. Et une question : allons-nous assister médusés et impuissants à un inexorable choc des identités ? Que peut faire l'école pour s'en prémunir ?

Je suis un optimiste même si sur certains points je suis plutôt pessimiste. Il faut créer ces fameux chocs émotionnels dont j'ai parlés précédemment. Il ne faut pas avoir peur de choquer, de confronter les idées et surtout éviter le communautarisme. Faire en sorte que les enfants soient confrontés à la diversité partout : à l'école, dans les lieux culturels, le sport. C'est de cette diversité, de ces échanges, que les identités se construisent. Plus elles sont multiples et variées, plus elles sont riches, et plus elles s'apporteront les unes aux autres au lieu de se confronter dans la violence. ●

Propos recueillis par Hedwige D'HOINE

⁽¹⁾ À lire dans TOUZANI S., *Dis, c'est quoi l'identité ?*, Bruxelles, Renaissance du Livre (coll. Dis, c'est quoi ?), 2021.

Immersion dans le monde des enseignants de deuxième carrière

Cette rubrique invite un/des expert(s) à faire part d'un message jugé important dans le contexte actuel. Thibaut Coppe, doctorant en Sciences de l'éducation, s'intéresse à l'insertion des enseignants ayant eu auparavant une carrière hors enseignement.

La pénurie d'enseignants est un phénomène international dont souffrent particulièrement les sections d'enseignement qualifiant de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En conséquence de cette situation émergent bon nombre de recherches scientifiques et de réflexions dans le chef des décideurs politiques au sujet du recrutement d'enseignants de deuxième carrière.

Une valeur ajoutée pour l'enseignement

Ces enseignants au profil particulier sont des professionnels ayant exercé dans un autre secteur que celui de l'enseignement et ayant décidé de réaliser une transition professionnelle vers celui-ci. Au-delà d'être considérés comme un levier d'action contre la pénurie, ils sont également décrits dans les écrits scientifiques, mais également dans les discours supranationaux comme une valeur ajoutée pour les systèmes éducatifs.

Ces enseignants sont ainsi présentés comme porteurs de connaissances de terrains spécifiques nécessaires à la formation des apprenants, comme modèles charriant les cultures professionnelles propres à leur champ d'expertise, ainsi que comme vecteurs d'amélioration du fonctionnement organisationnel de leur établissement scolaire. Bien que ce discours consensuel soit en faveur de leur importance pour nos systèmes éducatifs, peu de considération est accordée aux difficultés que ces enseignants ont à surmonter à l'entrée dans leur nouvel environnement de travail : l'école.

En effet, l'attention est particulièrement portée sur les raisons qui motivent leur transition professionnelle et cela se comprend puisque cela pose, en substance, la question de leur attraction et leur recrutement dans l'enseignement, ce qui répond directement au besoin créé par la pénurie.

Malheureusement beaucoup moins d'attention est portée à leur vécu des premiers pas dans leur nouvelle fonction, laissant dès lors

en suspens la question de leur rétention dans le métier.

Accrochez-vous : en Fédération Wallonie-Bruxelles, on estime que 59,06 % des enseignants de deuxième carrière étant entrés en fonction dans le courant de l'année scolaire 2014-2015 ont quitté l'enseignement en deçà des cinq premières années d'exercice. À titre de comparaison, ce sont seulement 26,6 % des enseignants de première carrière qui partagent cette situation pour cette même période. Ces chiffres sont alarmants et appellent avec urgence une réflexion portant sur la rétention de cette population particulière d'enseignants, ô combien essentielle pour notre système éducatif en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour répondre à cette nécessité, la thèse de doctorat que je mène a été initiée en 2018, et est supervisée par Virginie März et Isabel Raemdonck. Cette contribution est l'occasion de partager certains des enjeux identifiés dans ces travaux, et de soumettre aux multiples professionnels de l'enseignement que sont les lecteurs du magazine *PROF* les réflexions et conclusions des recherches réalisées dans ce cadre. Ces recherches ont été majoritairement menées au sein d'écoles qualifiantes qui regroupent une grande partie de ces enseignants.

Titres et fonctions et les mystères de l'école

Si le taux d'attrition de ces enseignants est si important, ce n'est pas sans raison. Ils témoignent vivre de nombreuses difficultés lors de leurs premiers pas dans la fonction enseignante et ce, à différents niveaux.

Au niveau institutionnel, et donc lié au cadre régissant l'accès à la fonction enseignante, les enseignants de deuxième carrière novices ressentent une grande insécurité d'emploi. C'est source de beaucoup d'inquiétude et d'incertitude et cela concerne la grande majorité de cette population d'enseignants.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, selon les *Indicateurs de l'enseignement* de 2020, ce sont, en moyenne, respectivement 57,5 % et 42 % des enseignants de pratique professionnelle et de cours techniques qui exercent avec un statut de titre de pénurie. Et c'est sans compter les enseignants qui exercent avec un titre suffisant. Au regard du lectorat du magazine *PROF*, il n'est certainement pas nécessaire de s'étendre sur les conséquences de ces statuts précaires.

Ces difficultés sont également d'ordre organisationnel. Les dialogues menés avec ces enseignants décrivent d'une part à quel point la familiarisation à cette organisation particulière qu'est l'établissement scolaire est complexe, et décrivent de l'autre à quel point l'intégration dans le staff d'enseignants est une démarche délicate voire pénible. Les schèmes de compréhensions construits dans le monde du travail du secteur privé se révèlent être des conceptions qui rentrent bien souvent en tension avec ce qu'est l'école comme organisation. Il leur est alors nécessaire de les déconstruire pour pouvoir se familiariser avec leur nouvel environnement de travail, mais l'isolement professionnel qu'ils ressentent complexifie l'accès aux informations nécessaires à cette déconstruction-reconstruction.

Un isolement professionnel manifeste

Cet isolement professionnel est très alertant. Un postulat fait de plus en plus son chemin dans les considérations liées à l'insertion, au développement professionnel et à l'apprentissage continu des enseignants : « Relationships matter » (les relations comptent). L'idée conceptuelle sous-jacente à ce postulat est que les enseignants apprennent et se développent mieux par les interactions avec leurs pairs que par toute autre stratégie ou dispositif.

Pour interroger spécifiquement les dynamiques collaboratives autour des enseignants de deuxième carrière et comprendre leur impression d'isolement, nous avons reproduit les tissus d'interactions professionnelles d'écoles d'enseignement qualifiant dans des visuels appelés sociogrammes.

Les analyses de ces tissus d'interactions professionnelles montrent que dans ces écoles, les enseignants de deuxième carrière ont nettement moins de contacts avec leurs collègues

que leurs homologues de première carrière, et qu'ils sont relégués en périphérie du réseau professionnel de leur école. Cette situation complexifie fortement leurs opportunités d'apprentissage et de découverte du métier enseignant.

Ils expliquent notamment cela par le regard qui est porté sur leur statut de « deuxième carrière ». Les propos d'une enseignante interrogée sont explicites : « *Les professeurs de cours généraux se considèrent comme l'élite. C'est l'élite de notre école et puis selon la section qualifiante où vous êtes il y a comme une échelle sociale selon l'importance du métier. L'école se structure en fonction des hiérarchies des métiers dans la société et donc les relations entre enseignants se structurent comme ça aussi.* »

En conclusion

Cette contribution ne me permet que de brosser (très) succinctement certains des constats mis en évidence par nos travaux ⁽¹⁾, mais il me permet de formuler cette invitation : « *Et si, pour changer, on parlait d'eux ?...* »

Et si on prenait le temps d'aller au-delà du besoin de combler les trous créés par la pénurie, et qu'on se penchait sur les réalités professionnelles de ces enseignants coincés dans des statuts précaires, et pour lesquels le contexte de découverte du métier est extrêmement complexe ?

Trop peu d'attention est portée à cette catégorie d'enseignants qui est pourtant importante et en forte augmentation. Il y a énormément de travail à faire en ce sens, notamment du côté des politiques éducatives, et nous espérons que nos travaux participeront à inspirer des actions concrètes. ●

Thibaut COPPE

⁽¹⁾ Pour en savoir plus, lire COPPE T., MÄRZ V., & RAEMDONCK I. (sous presse). « Rencontre entre l'enseignant de deuxième carrière et son établissement scolaire : un mariage sans idylle ». *Revue des sciences de l'éducation de McGill*, COPPE T., MÄRZ V., COERTJENS L., & RAEMDONCK I. (2021). « Transitioning into TVET schools : An exploration of second career teachers' entry profiles ». *Teaching and Teacher Education*, 101, 103317.

EN DEUX MOTS

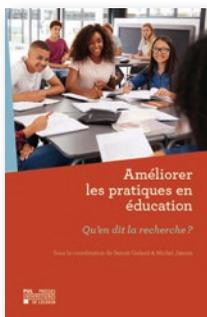
Thibault Coppe est agrégé de l'enseignement secondaire inférieur en mathématiques et a également un master en Sciences de l'éducation.



Il a enseigné les mathématiques dans le qualifiant et est actuellement doctorant en Sciences de l'éducation à l'UCLouvain.

Ses travaux de recherches, financés par le FNRS, portent sur l'insertion professionnelle des enseignants de deuxième carrière, et ont été récompensés par les prix transversal et de la communication scientifique de la Journée de la Recherche 2020 en Fédération Wallonie-Bruxelles ⁽¹⁾. Sa thèse de doctorat est supervisée par les Professeures Virginie März et Isabel Raemdonck.

Améliorer les pratiques en éducation



GALAND B & JANOSZ M. (sous la coordination de), *Améliorer les pratiques en éducation. Qu'en dit la recherche ?*, PUL, 2020.

Sous-titré *Qu'en dit la recherche ?*, voici un livre qui a pour ambition première de « *poser les jalons pour alimenter un échange dans la durée entre les chercheurs, les praticiens, les gestionnaires et les décideurs du monde de l'éducation* ».

Né dans la foulée des Rencontres internationales 2019 du Réseau de Recherche en Éducation et Formation, à Toulouse, il rassemble des contributions analysant les raisons de l'écart entre les conclusions des recherches en éducation et leur mise en pratique sur le terrain.

Parmi elles, retenons celle de Roland Gougoux, Juliette Renaud et Isabelle Roux-Baron.

Constatant qu'il ne suffit pas d'apporter des connaissances pour infléchir les pratiques ou de diffuser les pratiques expérimentales « efficaces », ils proposent depuis une vingtaine d'années un dispositif associant très étroitement chercheurs et enseignants dès la réflexion sur des outils innovants, « *conçus dès le départ pour répondre aux préoccupations des enseignants et aux besoins des élèves* ». Car pour ces auteurs, « *pour réussir à essayer, les changements, produits par les innovations, doivent perdurer après le départ des chercheurs...* » •

D. C.

Quand la note devient constructive



PASQUINI R., *Quand la note devient constructive. Évaluer pour certifier et soutenir les apprentissages*, Presses universitaires de Laval, 2021.

Attention : sujet sensible ! Car comme le souligne Raphaël Pasquini, « *les enseignantes et enseignants entretiennent avec la note une relation inconfortable, complexe, parfois paradoxale, où se côtoient une méfiance du chiffre qu'elle représente et un attachement à celui-ci* ».

Pour l'auteur, « *la note fait partie de la vie scolaire de façon incontournable* ». Pour être utile, il la préconise « *référée à l'apprentissage, constructive, qualitative* » et « *à haute valeur informative* ». Souhaitant « *rendre compte d'une préoccupation professionnelle* » (et non accabler les enseignants), il propose « *de nouvelles pistes pour une notation*

constructive », ajoutant que cela constitue « *un défi professionnel majeur* ».

Jugeant stérile le débat entre pro et anti, Raphaël Pasquini met en débat trois postulats : « *il est impératif de (re)définir la finalité de l'évaluation sommative notée ; le problème est moins la note que sa construction ; et le raisonnement pédagogique visant à construire une note référée aux apprentissages doit notamment passer par une analyse fine du rôle que jouent les échelles et les barèmes de notation dans les pratiques* ».

Un livre alliant réflexion théorique s'appuyant sur des exemples concrets. •

D. C.

Historique de l'EPS

Le numéro 123 des *Cahiers du Girsef* présente l'historique complet de l'enseignement de promotion sociale en FWB. J. Pirson dresse un portrait complet de cet enseignement, de ses objectifs et son évolution au fil du temps. uclouvain.be/fr/chercher/girsef/les-cahiers-du-girsef.html

Dis, c'est quoi l'homophobie ?

La collection *Dis, c'est quoi ?* (éd. Renaissance du livre) s'enrichit d'un bouquin de Valérie Dureuil et Déborah Fabré sur l'homophobie. Comment l'identifier, la comprendre, la désamorcer ? Quels sont les fonctionnements de l'homophobie et les moyens de s'en sortir ?

La pub et l'école

La publicité a-t-elle sa place à l'école ? s'interroge Bénédicte Loriers dans une analyse publiée en mai 2021 par l'Ufapec. Après un rappel des règles, l'analyse suggère une éducation à la publicité, omniprésente aujourd'hui, si possible en lien avec les parents.

Covid et formation en ligne

Le mensuel *Éduquer* consacre son dossier de juin aux « *nouveaux enjeux autour de la formation en ligne* », apparus à l'occasion de la crise sanitaire. Comment s'est déroulé le passage du présentiel au distanciel ? Quelles difficultés mais aussi quels apports ? ligue-enseignement.be/ressources

Vingt conflits pour apprendre



HOREMANS J.-F. & SCHMIDT A.,
Vingt conflits pour apprendre, Jets d'Encre
(coll. Essai).

Jean-François Horemans⁽¹⁾ et Alain Schmidt⁽²⁾, experts et passionnés de pédagogie, présentent vingt manières différentes de gérer des conflits sociocognitifs. Pour les auteurs, apprendre demande du temps car cela nécessite une alternance entre des temps de réflexions personnelles et des temps d'échanges collectifs.

Véritable boîte à outils, ce livre comprend 22 fiches pratiques, accompagnées de variantes, testées dans des classes. Affiner des notes personnelles, se concentrer sur un contenu, aiguïser son écoute, structurer et organiser sa pensée, apprendre à réfléchir autrement, permettre l'appropriation de la matière par tous... sont autant de compétences à travailler au travers de ces fiches.

Des clés de gestion de groupes sont également expliquées pour inciter à des rencontres enrichissantes et bienveillantes entre apprenants, pour s'assurer que tous prennent la

parole, pour encourager la mise à l'épreuve de l'erreur nécessaire, pour installer une confiance partagée, vivre la coopération...

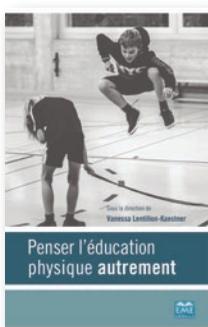
Cet ouvrage, dont la préface a été écrite par Bernard Rey, propose des dispositifs pédagogiques permettant de construire de réelles connaissances dont le contenu est adaptable aux différentes disciplines et à l'âge des apprenants. Il propose un cadre dans lequel l'enseignant peut faire le pari de l'intelligence de tous les élèves et leur donner ainsi de multiples occasions d'affiner la leur et de devenir des citoyens épanouis. ●

V. F.

⁽¹⁾ Docteur et agrégé en sciences politiques et sociales, et éthologue, expert invité à la faculté de philosophie et des sciences sociales (ULB), enseigne la psychopédagogie à l'IESPCF Namur.

⁽²⁾ Maître en sciences du travail (ULB/Solvay), qualitatif et spécialiste des processus de réinsertion sociale, enseigne notamment le management stratégique à l'IEPSCF de Marche-en-Famenne.

Penser l'éducation physique autrement



LENTILLON-KAESTNER V., *Penser l'éducation physique autrement*, EME éditions, 2020

Fruit des réflexions partagées lors de la biennale de la recherche en éducation physique qui eut lieu en 2018 à la Haute école pédagogique du canton de Vaud, en Suisse, cet ouvrage évoque des pratiques innovantes en éducation physique.

L'ouvrage propose un modèle co-construit par des chercheurs et enseignants permettant de créer des activités suscitant « l'intérêt en situation » des élèves, sorte de table de mixage à utiliser lors de ses préparations de cours. Une autre aborde des situations qui favorisent le travail coopératif, « parce qu'il ne suffit pas de mettre des élèves en groupe pour qu'ils s'engagent dans une interaction sociale, a fortiori dans une interaction de coopération ».

Un troisième chapitre présente des cas concrets d'utilisation de la tablette tactile, et en analyse les plus-values (mais pas seulement). Analysant des retours d'élèves sur des expériences vécues, d'autres chercheurs concluent que « l'éducation physique continue de s'inscrire comme une arène pour la production de genre et comme un espace privilégié pour la domination masculine ».

Il est aussi question d'éducation physique inclusive, « notre discipline possède un rôle particulier [en ce domaine], via notamment sa capacité à créer de l'affiliation au sein de la classe ». Et un chapitre compare les pratiques d'évaluation différentes de deux cantons suisses (notée ou non notée). ●

D. C.

Évaluation et stress : un ménage possible ?

Pour Maurice Johnson-Kanyonga, psychologue et expert en éducation, notre société est très axée sur le jugement, générateur de stress, y compris pour les jeunes. Aux enseignants de rassurer...



Maurice Johnson-Kanyonga :
« La société est dans le jugement, le classement est la première source de stress ».

Avant même d'évoquer pour nous cette question du stress et des évaluations, Maurice Johnson-Kanyonga tient à remercier et féliciter les enseignant.es, qui ont été sous pression ces deux dernières années scolaires très particulières.

PROF : C'est quoi le stress ?

Maurice Johnson-Kanyonga : Le stress était le mal du 20^e siècle. Il s'agit d'un mélange d'émotions autour de la peur qui se manifeste de différentes manières : de la peur, de l'angoisse, de l'appréhension. Ce stress est provoqué par quelque chose d'extérieur, pas toujours facile à définir, mais qui se manifeste de manière continue.

Aujourd'hui, nous sommes à un niveau supérieur, car dans notre société, nous avons l'habitude de vivre sous pression, avec ce stress permanent. On est passé du stress au champ du burnout. Il est la conséquence d'un excès de stress. Cet excès fatigue, épuise et peut rendre malade. Tout le monde n'est pas apte physiquement et/ou psychologiquement à résister à ce stress continu.

Comment se manifeste-t-il ?

Le stress se manifeste d'abord par des réactions biologiques. Il joue le rôle de lanceur d'alerte : palpitations, contractions musculaires, douleurs au ventre, maux de tête pouvant mener à des pathologies. Il se manifeste également par des troubles psychiques : nervosité, surexcitation, paralysie, isolement, troubles du sommeil, état dépressif... Le stress a donc des répercussions sur les fonctions vitales.

Si auparavant, ces manifestations du stress concernaient les adultes, il est de plus en plus fréquent qu'elles touchent également les étudiant.es, mais aussi les élèves du primaire.

Quelles sont les conséquences du stress dans les apprentissages ?

Si les fonctions vitales sont atteintes par le stress, les apprentissages sont compliqués voire impossibles. Comment être disponible pour les apprentissages et les évaluations si le stress provoque le manque de confiance, d'estime de soi, le sentiment qu'on n'est pas fait pour. Sans oublier que ce stress se manifeste d'autant plus quand il y a des enjeux, que l'on sait que l'on va être évalué.

Cependant, le stress n'est pas toujours négatif. Il permet à une personne de réagir dans une situation donnée. En fait, nous devrions apprendre à réagir au stress de la manière la plus adéquate pour soi. Nous avons chacun une méthode personnelle pour canaliser le stress, et c'est ce qu'il faut découvrir. Ainsi, certains quand ils stressent avant une épreuve font le clown, d'autres respirent profondément...

Comment un enseignant peut-il aider un élève à gérer ce stress ?

En rassurant. Les enseignants connaissent bien leur boulot. Généralement, en début d'année, ils annoncent aux élèves les objectifs et compétences à atteindre en fin d'année. Ils savent également les compétences des enfants qu'ils ont en classe grâce aux évaluations qu'ils font en début d'année pour définir le niveau de chacun. Les profs connaissent le point de départ et l'objectif à atteindre.

Tout au long de l'année, ils font des évaluations formatives afin de juger où l'élève se situe dans l'atteinte des objectifs fixés et les moyens à mettre en place pour y arriver. Et

donc, cela permet aux enseignants de rassurer les élèves. Ils peuvent leur redonner confiance, les remotiver : « *C'est une épreuve stressante, mais je sais que tu as les capacités pour y arriver* ».

C'est d'autant plus important quand une épreuve peut mettre l'année scolaire d'un élève en jeu, comme par exemple quand un jeune doit présenter une épreuve de qualification. « *Tu sais le faire pendant l'année, dans ton travail journalier, il n'y a pas de raison que tu n'y arrives pas...* » Les profs font cela très bien.

Par contre, le premier vecteur de stress est notre société. La crise sanitaire a mis en exergue ces questions concernant l'enseignement et les évaluations. Tout le monde a quelque chose à dire concernant l'école : il suffit de voir les micros-trottoirs, les sondages télévisés.

Il est dommage qu'on ne donne jamais la parole aux enseignants et aux élèves. On reproche toujours plein de choses à l'école, qui en fait trop ou pas assez, mais on néglige les principaux intéressés. Ces critiques sont aussi porteuses de stress.

Les enseignant-es ont été négligé-es dans cette crise : on leur a beaucoup demandé, mais on n'a pas demandé comment ils allaient alors qu'ils ont résisté et ont tenu le cap malgré tout... La société devrait être plus humble et respectueuse vis-à-vis des acteurs de l'école.

Si les évaluations stressent, pourquoi ne pas les supprimer ?

Il est nécessaire d'évaluer tant pour les élèves que pour les enseignants. L'évaluation est utile pour que les enseignants puissent s'autoévaluer. C'est un moyen de juger son travail, de s'améliorer, d'apprendre année après année, de s'adapter et d'adapter ses cours.

L'évaluation est utile pour les élèves, car c'est un aboutissement. C'est le moment de se confronter aux attentes, de vérifier ce qui manque à ses apprentissages, d'envisager comment faire pour corriger le tir. Peu importe l'outil de mesure utilisé. Ce qui compte c'est de pouvoir construire à partir des résultats de l'évaluation.

Partout dans la société, on valorise et on évalue. Qu'on songe à The Voice, Top chef, Le meilleur grimpeur... On fonctionne aux points, aux épreuves et aux classements. Pourtant, quand il s'agit de l'école, c'est mal vu...

Notre société est extrêmement dans le jugement. On glorifie selon des chiffres. En Belgique, nous avons la chance d'avoir la liberté d'enseignement. Les parents peuvent choisir une école selon différents projets pédagogiques précisant les manières d'évaluer et de rapporter les résultats, selon différentes pédagogies. Cela permet aux parents de faire leur choix en toute connaissance.

L'école est là pour dispenser des savoirs, faire acquérir des compétences, une formation, le tout validé par un diplôme. L'école a également une mission de transmission de valeurs sociétales qui doivent permettre à chacun de trouver sa place dans la société. Est-ce que quelqu'un qui a bien mémorisé et s'est conformé au cadre réussira mieux sa vie qu'un autre qui a raté toutes ses évaluations ? L'école est là pour aider chacun à tracer son chemin...

Votre avis à propos des examens de juin cette année ?

Toutes les écoles n'ont pas été logées à la même enseigne. Certaines sont passées entre les gouttes, d'autres connaissent des problèmes profonds de décrochage scolaire, de démotivation. Chaque école connaît sa réalité. Dans ce contexte, la décision de WBE est cohérente. Il est important que les enseignant-es prennent du temps pour renouer le contact avec les élèves, entre élèves. Certains vivent des moments difficiles à la maison (perte d'emploi, Horeca à l'arrêt, décès...).

Que souhaitez-vous ajouter ?

Je souhaite remercier et féliciter les enseignant-es qui ont été négligé-es dans cette crise. À qui l'on en a beaucoup demandé, mais à qui on n'a pas demandé comment ils allaient alors qu'ils ont résisté et ont tenu le cap malgré tout... •

Propos recueillis par
Hedwige D'HOINE

Temps, collaboration et musique ?

Nathalie Jacob enseigne l'étude du milieu à l'Institut Notre-Dame de Bertrix. Voici ce qu'elle met en place pour lutter contre le stress lié aux évaluations.

Les évaluations se font le jour où les élèves ont deux heures de suite. Elles sont prévues pour une seule période, mais les élèves savent qu'ils peuvent déborder sur l'heure suivante. Ainsi, pas de stress lié au temps, et c'est précieux.

« Avant l'évaluation, on récapitule ensemble les consignes et le matériel nécessaire pour répondre. »

« Pendant l'évaluation, je mets de la musique classique en sourdine », poursuit M^{me} Jacob.

« Au quotidien, on fait du travail collaboratif et les élèves vont très souvent au tableau. Quand une explication pose problème, un élève qui a compris reformule pour les autres et avec l'aide de chacun on avance. Les élèves sont valorisés et il y a un véritable échange. Ils n'ont pas peur de se tromper. Je veille à leur donner confiance en eux et leurs capacités. »

« Le hic : je suis en retard sur le programme, concède notre interlocutrice. Mais ce qui est acquis l'est vraiment. L'ambiance dans la classe est vraiment top. Je dois trouver le moyen d'aller plus vite, mais ce serait au détriment de la compréhension, de la confiance en eux ou en laissant des gamins sur le bord du chemin. »

Des articles en quelques clics

Lancé en 2019, www.perioclic.be décrit et localise plus de 2095 périodiques conservés par les bibliothèques publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles et leurs partenaires.



Perioclic.be comprend à ce jour plus de 220 000 descriptions d'articles sélectionnés dans plus de 380 revues, depuis 2009. Le site permet de rechercher mais aussi d'obtenir gratuitement des copies numériques d'articles.

Le catalogue est constamment actualisé : ainsi, plus de 18 000 descriptions d'articles et 42 périodiques ont été ajoutés en 2020.

L'outil peut évidemment intéresser enseignants et étudiants, le catalogue listant revues et articles des domaines scientifiques, politiques, économiques, sociologiques, médicaux, historiques, géographiques ou encore artistiques et culturels.

www.perioclic.be existe grâce au travail collaboratif des bibliothèques publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et fait partie, comme www.lirtuel.be, des outils numériques que ces dernières mettent à disposition des publics.

Tutoriels disponibles via www.youtube.com/channel/UCjq0aixCckKwob0-V8lvTYA.

La plume au bout de la langue

Envie d'accueillir un animateur pour des ateliers d'écriture créative ? C'est possible... et très souple !

La Direction de la langue française (DLF) de la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé en 2021 ses ateliers *La plume au bout de la langue*, qui permettent aux enseignants d'accueillir dans leurs classes des animateurs spécialisés en écriture créative.

Le principe est d'une rare souplesse ⁽¹⁾. Un : contacter un/des animateur(s) parmi la trentaine de propositions, en fonction bien sûr du projet que l'on veut mener avec ses élèves ou apprenants (c'est ouvert aussi hors école). Deux : après accord de l'intervenant et la date fixée, remplir le formulaire de demande d'intervention (maximum quatre ateliers de 2 heures/classe). Dans les vingt jours, la DLF répond... Et elle peut aussi vous conseiller.

En avril et mai, toutes les classes de 1^{re} secondaire du collège Fra Angelico, à Evere, ont accueilli Maki et Milady Renoir pour quatre ateliers d'écriture.

Le premier a sensibilisé les élèves au slam. Des textes ont été écrits en partant de leur rapport à la collection, puis Maki a travaillé avec eux l'oralité, par un jeu permettant de se familiariser avec les mots, de travailler le volume de la voix, l'articulation, le respect et l'écoute. Le troisième atelier a enrichi les ébauches de texte, abordé les notions de rimes, de prose, les techniques de répétitions. Et le quatrième a été consacré à la mise en voix.

Quant à Milady, partant de poésies, elle a invité les élèves à écrire des suites de phrases débutant par « je suis », puis travaillé avec eux les effets stylistiques (silences, répétitions, « punchlines », chutes...) et la mise en voix et en corps. Avec elle, et partant à la fois de la liste Unesco du patrimoine immatériel



Après trois ateliers d'écriture créative, les élèves de 1^{re} année du collège Fra Angelico d'Evere ont mis leurs textes en voix.

mondial et de la Déclaration des Droits humains, les élèves ont également élaboré des textes sur ce qu'ils garderaient de notre monde pour « le monde d'après »...

Les quatre enseignants de français avaient amorcé le projet grâce à une autre subvention (du Fonds Victor) qui a permis un partenariat avec la Bibliotheca Wittockiana ⁽²⁾ avant d'entamer les ateliers d'écriture. ●

D. C.

⁽¹⁾ www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?id=16700

⁽²⁾ www.lefondsvictor.be et wittockiana.org/service-pedagogique

À PRENDRE OU À LAISSER

Ose le vert, recrée ta cour en est à sa 4^e édition ! La campagne de GoodPlanet Belgium et Natagora, soutenue par la Wallonie, veut renforcer le lien avec l'École du Dehors et permet d'aménager un espace vert non attaché à l'école sous certaines conditions. Toute école fondamentale wallonne peut soumettre sa candidature jusqu'au 6 juillet. 50 écoles seront sélectionnées et recevront une aide personnalisée de novembre 2021 à mai 2023 et une bourse de 1 000 à 3 500 €. Infos et candidatures : www.oselevert.be.

Bruxelles Environnement et ses partenaires associatifs donnent l'occasion à des classes bruxelloises du fondamental d'être soutenues gratuitement pour mener des projets environnementaux. Pour 2021-2022, un vaste choix de thématiques et de formules existe. environnement.brussels/school (onglets « Écoles » puis « Offre d'accompagnement des écoles 2021-2022 »). Inscription avant le 5 juillet pour la plupart des projets.

Le Prix Tobie Jonckheere de l'Académie royale de Belgique couronne, tous les 5 ans, un ouvrage consacré aux sciences psychologiques et de l'éducation. Le prix est réservé à toute personne diplômée d'une institution d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. www.academieroyale.be (entrer « Prix Jonckheere 2021 » dans le moteur de recherche).

Le projet CHANGE du Jesuit Refugee Service Europe vise à promouvoir la pensée critique et l'intégration des réfugiés, migrants et demandeurs d'asile parmi les élèves et leur communauté. Un manuel en ligne aide les enseignant-e-s à mener un cours en 6 étapes qui s'intègre dans CHANGE. Les élèves disposent de feuilles de travail établies conformément aux étapes du cours. Voir www.jrschange.org/fr/teacher-intro.

Extra classe est la plateforme de podcasts pour les enseignant-e-s du Réseau Canopé, en France. À travers les podcasts qu'on peut y écouter librement, la parole est donnée à celles/ceux qui font l'école. Des enseignant-e-s se livrent et parlent de leur métier. extra-classe.reseau-canope.fr

Dessine-moi une banque est un livre édité par Financité, mouvement pluraliste visant le développement de la recherche, l'éducation et l'action en matière de finance responsable et solidaire. Il décortique l'activité bancaire et fait le point sur les dimensions à maîtriser pour juger de la qualité d'une banque. Infos à info@financite.be et commande via www.financite.be/dessine-moi-une-banque-commander (14,9 € + frais d'envoi éventuels).

YFU Bruxelles-Wallonie ASBL, qui propose des programmes d'immersion à l'étranger dès 15 ans, a créé des quiz axés sur la culture générale en anglais, néerlandais et allemand. Tout prof de langues du secondaire peut y accéder gratuitement après inscription. Ces outils pédagogiques permettent aux enseignant-e-s de travailler à distance ou en classe (s'il y a un tableau interactif). www.yfu-belgique.be/ecoles/outils-pedagogiques.

Les Erasmusdays 2021 auront lieu du 14 au 16 octobre. L'évènement a pour but de communiquer sur les valeurs européennes, la plus-value de la mobilité et les résultats des projets Erasmus + afin d'offrir de la visibilité à toutes les activités mises en place. www.erasmusdays.eu.

La campagne Écoles Futées au Soleil destinée aux écoles primaires a été lancée par la Fondation contre le Cancer. Un coffret pédagogique à emprunter pour vos classes, un toolkit digital (utilisable aussi dans le secondaire) et une newsletter sont disponibles gratuitement après inscription en ligne de votre école : www.cancer.be/ecolesfuteesausoleil.

Bozar présente en ligne la saison 2021-2022 pour le maternel et le primaire. Des concerts et parcours découvertes autour d'Horta sont au programme. Une réservation via un formulaire sur la page web de chaque évènement peut déjà être effectuée avec paiement ultérieur. Plus d'infos : www.bozar.be/fr/enseignement-maternel-et-primaire

PROF

en ligne

Retrouvez les articles publiés dans tous les numéros du magazine, mais aussi des compléments bibliographiques et d'autres reportages, via www.enseignement.be/prof.

PROF, le magazine des professionnels de l'enseignement, est une publication du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Administration générale de l'Enseignement).

Adresse Magazine PROF - Local 4P16 Avenue du Port 16, 1080 BRUXELLES www.enseignement.be/prof

prof@cfwb.be
Tél : 02 / 690 81 33 Fax : 02 / 600 09 64

Carte PROF Pour joindre Carte PROF, remplir le formulaire de contact disponible via www.carteprof.be/contact.php

Rédaction Rédacteur en chef : Didier Catteau. Ont collaboré à ce numéro : Hedwig D'Hoine, Véronique Frère, Monica Glineur, Bertrand Larsimont. Mise en pages : Olivier Vandevelle.

Comité d'accompagnement Fabrice Aerts-Bancken, Hafsa Benzouien, Lise Bruges, Quentin David, Claudio Foschi, Alain Faure, Étienne Gilliard, Lise-Anne Hanse (présidente), Christophe Mélon, Jean-Michel Motte, Sandra Preud'homme.

Vie privée Le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en tant que responsable des traitements de données à caractère personnel se rapportant au magazine PROF, attache une grande importance à la vie privée et à la protection de vos données à caractère personnel. Dans le cadre de nos services liés au magazine PROF, nous traitons vos données à caractère personnel en conformité avec les législations applicables en matière de protection des données. Pour plus d'informations concernant la manière dont nous traitons vos données, veuillez contacter prof@cfwb.be.

ISSN 2031-5295 (imprimé)

ISSN 2031-5309 (online)

© Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tous droits réservés pour tous pays. Reproduction autorisée pour un usage en classe. Pour tout autre usage, reproduction d'extraits autorisée avec mention des sources.

Éditeur responsable Lise-Anne Hanse Avenue du Port 16, 1080 BRUXELLES

Impression Roularta Printing S.A.

Tirage 125 000 exemplaires, imprimés sur du papier portant le label FSC garantissant qu'il est issu de forêts bien gérées et de bois ou de fibres recyclés.

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles Rue Lucien Namèche 54, 5000 - NAMUR Tél : 0800 / 19 199 courrier@le-mediateur.be

Erratum

Une erreur s'est glissée dans notre édition de mars-avril-mai : en page 13, nous évoquions en bref les épreuves externes non certificatives qui concernent les élèves de 3P, 5P et 4S, et pas les élèves de 4P.

À PRENDRE OU À LAISSER

Le centre Europass collabore avec WorldSkills Belgium pour promouvoir les métiers techniques et scientifiques dans une série d'émissions télévisées que l'on peut visionner via www.newsskills.tv ou sur la page Facebook de WordSkills Belgium. Une séquence permet également de découvrir les initiatives régionales pour la promotion des sciences et des mathématiques auprès des élèves, dès l'enseignement primaire.

Zanni, compagnie théâtrale jeune public, explore diverses techniques artistiques, suscite le questionnement chez l'enfant et l'accompagne dans sa réflexion. Les derniers spectacles de Zanni portent sur des thématiques environnementales, et peuvent être accueillis à l'école. www.compagniezanni.be.

Dis, c'est quoi la colonisation, de Sebastiano D'Angelo, fait le point sur les faits marquants du passé colonial et mène au questionnement de cet héritage mal connu ou oublié. Vente en librairie ou sur www.livre-moi.be.

Le musée BELvue a publié *La colonisation belge en Afrique centrale*, un dossier abordant l'histoire de façon critique avec des perspectives occidentales et africaines. Des fiches pédagogiques accompagnent ce dossier issu d'une réflexion avec le comité scientifique du musée. www.belvue.be/fr/documentation/dossier-historique-la-colonisation-belge-en-afrique-centrale

L'Espace Apprentissage de l'UE permet aux enseignant-e-s d'aider leurs élèves à connaître l'Union européenne et son fonctionnement. On y trouve du matériel pédagogique pour tous les groupes d'âge. europa.eu/learning-corner/home_fr

Cultures&Santé a lancé criTIC, kit pédagogique sur les mécanismes liés aux technologies de l'information et de la communication. Sous forme de cartes illustrées, l'outil invite à débattre à propos d'internet, des réseaux sociaux et d'autres supports numériques. www.cultures-sante.be (onglet Nos Outils, taper criTIC dans le moteur de recherche) ou contacter cdoc@cultures-sante.be.

Déballons l'Histoire ! est une exposition de musées-valises sous le patronage des Ambassades d'Allemagne à Bruxelles et de Belgique à Berlin. L'expo aura lieu du 16 au 27 novembre au War Heritage Institute/Musée royal de l'Armée et relate les relations belgo-allemandes depuis plus de 100 ans. Le service éducatif du musée propose un atelier aux élèves du primaire et du secondaire. Info et réservation : +32 (0)2/ 7377 833 ou reservation@whi.be.

PO-Lux est un portail dédié à l'orientation scolaire et professionnelle en province de Luxembourg. Créé pour aider à construire des projets, PO-Lux offre des ressources pour s'informer, se former et développer ses compétences en orientation ainsi que des outils exploitables en classe. www.po-lux.be

Le workshop Democracy permet aux élèves d'en apprendre plus sur la démocratie représentative et le fonctionnement de nos institutions à travers un jeu de rôle interactif. Gratuit, il a lieu sur demande au BELvue (Bruxelles) et dure une demi-journée. Pour qui ? 5^e et 6^e primaires. Des questions ? Contactez edubel@belvue.be.

La FCPPF (Fédération des Centres pluralistes de Planning familial) propose des outils pédagogiques en matière d'éducation de la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). www.fcppf.be (onglet Outils pédagogiques).

Scan-R publie un livre intitulé *Bouches émissaires - Jeunesses confinées* pour diffuser la parole de la jeunesse multiple de la Fédération Wallonie-Bruxelles ! L'ouvrage est une sélection de 60 textes écrits par des jeunes pendant le confinement. Infos via scan-r.be/livre ou coordination@scan-r.be (12 € + frais d'envoi éventuels).

L'AISBL ScriptaLinea travaille avec des écoles primaires et secondaires pour stimuler l'écriture artistique et citoyenne via des projets alliant réflexion critique, créativité rédactionnelle et valorisation des idées d'élèves. Les textes sont ensuite publiés sous forme de recueil et présentés publiquement. Une formation pour créer et animer un collectif d'écrits est prévue du 25 au 27 août. www.scriptaline.org, info@scriptaline.org et +32 (0)476/ 053 579.

Média Animation a publié *Critiquer l'info - 5 approches pour une éducation aux médias* et *L'exotisme au cinéma*, dossiers compilant des recherches spécifiques et proposant des fiches ou démarches d'animation, utiles aux enseignant-e-s. media-animation.be/-Publications-et-ressources-.html.

Le CNCd-11.11.11, Centre national de coopération au développement, propose formations, animations et outils pédagogiques destinés à différents publics. Présentation via www.cncd.be/-Education-sensibilisation.

L'UNamur propose un master de spécialisation en accompagnement des professionnels de l'éducation, du management, de l'action sociale et de la santé, qui allie apports de ressources et mises en pratique. Il outille les directeur-ric-e-s, coordinateur-ric-e-s pédagogiques, DCO, DZ ou maîtres de stage dans leur job quotidien d'accompagnement, de coordination et d'encadrement. Plus d'infos via www.unamur.be/det/mapemass.

Gustav Klimt - The Immersive Experience

Après l'expérience immersive dédiée aux œuvres de Monet, Exhibition Hub revient à la Galerie Horta pour présenter cette fois l'art de Gustav Klimt, maître symboliste autrichien. Cette exposition plonge le visiteur dans un bain de couleurs et de lumières grâce à différentes technologies combinées à une surprenante galerie de miroirs.



Gustav Klimt - The Immersive Experience permet de (re)découvrir le travail de ce peintre aux mille facettes tout en immergeant littéralement le visiteur dans ses toiles.

Un casque de réalité virtuelle permet de poursuivre l'exploration de l'univers de Klimt dans une expérience VR unique.

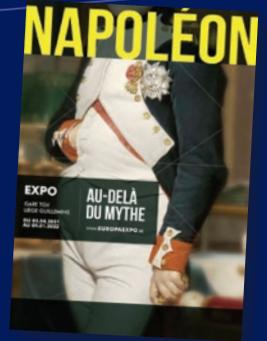
Réduction sur le ticket d'entrée en individuel avec Carte PROF. Gratuité sur présentation de la carte lors d'une visite scolaire. ●

► http://carteprof.be/index.php?mod=firme_view&fi_id=37669

Napoléon, au-delà du mythe

Dans le cadre du bicentenaire de la mort de Napoléon, Europa Expo invite à découvrir cette personnalité hors du commun.

Objective et critique, l'exposition évoque la vie militaire et privée du personnage historique. Au travers d'une douzaine de thématiques, plus de trois-cents traces du passé racontent le parcours de ce personnage historique admiré par certains et détesté par d'autres.



Un *Escape Game* permet de suivre les traces de notre ancêtre pour tenter de découvrir son trésor ! Par groupe de 2 à 6 personnes, dès 10 ans (durée : 1h30). Sur réservation téléphonique uniquement au +32 (0)4/ 2244 938.

Exposition ouverte jusqu'au 9 janvier 2022 à la gare Liège-Guillemins. Achat des tickets en ligne. Entrée à prix réduit avec Carte PROF. ●

► http://carteprof.be/index.php?mod=firme_view&fi_id=37668

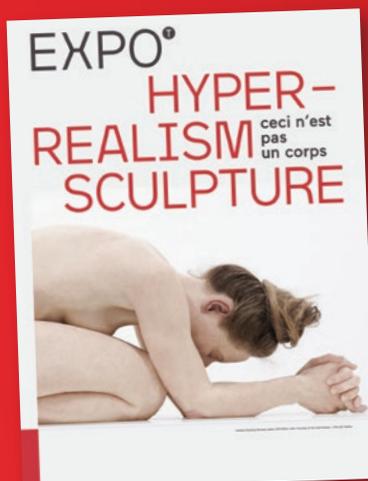
Hyperrealism Sculpture. Ceci n'est pas un corps

En tournée mondiale, l'exposition *Hyperrealisme Sculpture. Ceci n'est pas un corps* s'est arrêtée à Tour & Taxi depuis le 25 juin 2021. Elle rassemble plus de quarante œuvres internationales appartenant à un courant artistique apparu dans les années '60 aux États-Unis. Les artistes hyperréalistes cherchent à atteindre la perfection dans la représentation du réel.

Les sculptures de corps exposées sont tantôt étranges, tantôt saisissantes de réalité. Les œuvres questionnent également le visiteur sur la société. D'ailleurs le sous-titre de l'exposition est un clin d'œil à l'œuvre célèbre de René Magritte *Ceci n'est pas une pipe* qui questionne le rapport de l'art à la réalité. Tarif préférentiel pour les groupes scolaires, un *Guide de l'enseignant* étant prévu.

Entrée à prix réduit avec Carte PROF. ●

► http://carteprof.be/index.php?mod=firme_view&fi_id=37257





Planète vivante, une ode à la biodiversité



Le Muséum est la face visible de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique. Depuis septembre 2020, une nouvelle galerie est centrée sur la biodiversité.

Planète Vivante est le nom donné à la nouvelle galerie moderne et lumineuse du Muséum. Elle propose une multitude d'outils innovants : écrans géants, écrans interactifs, bandes sonores, 850 espèces exposées avec une rare proximité, tables d'expérimentation...

Grâce à l'émerveillement et à l'étonnement, les créateurs de l'exposition veulent sensibiliser les visiteurs afin de leur faire prendre conscience de la richesse et de la complexité de la biodiversité de notre planète mais aussi de sa fragilité. L'exposition aide à comprendre les nombreuses relations entre les espèces et l'enjeu vital de les préserver.

Plusieurs nouveautés sont apparues cette année.

- Le Tetrapodium, centré sur le squelette des animaux à quatre pattes, et l'Arthropodium, dédié aux bêtes à six pattes et plus, sont deux espaces consacrés aux 6-12 ans. Ce sont de véritables laboratoires d'observation pour un maximum de découvertes : microscopes, vivariums, maquettes 3D, planches autocorrectives, films... En accès libre ou sur réservation avec sa classe.
- L'humoriste Kody et les guides du muséum vous propulsent au temps des dinosaures grâce aux nouveaux audio-guides *Be My Guide* disponibles en versions « enfant » ou « adulte », en podcast à écouter sur place ou à la maison.
- Le Studio donne la possibilité de suivre des animations en ligne et en direct sur le thème de la préhistoire et de l'évolution. Une occasion d'interagir avec des experts durant ce temps de confinement ou de préparer une visite. Animations réservées aux écoles sur réservation uniquement.
- Le Service éducatif du Muséum revoit ses dossiers pédagogiques et propose également des journées de formation destinées aux enseignants. •

V. F.

► http://carteprof.be/index.php?mod=firme_view&fi_id=2743